

la tribune

Des cas de fraude cachés au fédéral, soutient le Vérificateur général

Des fonctionnaires muets par peur de représailles

■ OTTAWA (PC) — Des fonctionnaires fédéraux et employés de sociétés d'État cachent littéralement des fraudes et des infractions criminelles à la Gendarmerie royale du Canada, au Parlement et au Vérificateur général par peur de représailles de la part de leurs employeurs.

Pour la première fois depuis qu'il a publié sa première analyse de l'administration publique, il y a huit ans, à titre de Vérificateur général, Kenneth Dye a osé hier, faire cette révélation dans un chapitre de son rapport annuel déposé aux Communes, sans toutefois aller d'exemples concrets.

Rappelant qu'en 1984-85, après vérification de 13 ministères, il avait demandé au gouvernement d'améliorer les procédures pour protéger davantage les employés témoins de fraudes et d'infractions criminelles, le Vérificateur a noté que rien ou presque n'a été fait depuis ce temps pour satisfaire à l'obligation des fonctionnaires de faire leur devoir et de dénoncer les irrégularités.

"Nous sommes préoccupés, a souligné M. Dye, du fait que certaines personnes hésitent à signaler les situations susmentionnées par peur de représailles, et du fait qu'une aussi grande dispersion des dossiers des cas au sein des divers services des ministères risque de nuire à la réputation de personnes innocentes."

Recommandations

En désespoir de cause et après avoir interviewé des employés de l'État qui lui ont admis avoir omis de dénoncer des fraudes et infractions à la Loi de l'administration financière, le Vérificateur est revenu cette fois à la charge avec une série de recommandations pour contrer cette peur.

Il faudrait, selon M. Dye, protéger l'identité des personnes qui signalent aux cadres des ministères des actes présumés de fraudes, d'actes illégaux ou d'infractions à la loi, de la même façon que le fait la Gendarmerie royale du Canada à l'endroit de ses informateurs.

De plus, a souligné le Vérificateur, l'identité de la personne soupçonnée devrait être gardée confidentielle tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée et un fichier central devrait être créé pour permettre à une unité indépendante de coordination de protéger les personnes impliquées jusqu'à l'aboutissement des enquêtes.

Puisque la Loi de l'administration financière oblige les em-



Des estrades, le Vérificateur général Kenneth Dye, dont le rapport annuel a été déposé hier à la Chambre des communes, salue des députés.

ployés à dénoncer des fraudes et infractions, elle devrait aussi offrir une protection à ceux qui accepteraient de divulguer des actes illégaux.

"Nous sommes préoccupés du fait, a-t-il dit, que, d'une part, les personnes hésitent à divulguer des actes illégaux par crainte de représailles, notamment de la part de leurs supérieurs, et que,

d'autre part, elles soient menacées de sanctions si elles ne divulguent pas ces actes délictueux."

□ 13 millions \$ dépensés en 14 ans pour louer... un terrain vague B 1

Bourassa ne veut pas maintenir l'affichage unilingue français

... malgré une recommandation du Conseil de la langue française

■ QUÉBEC (PC) — Le premier ministre Bourassa rejette l'avis du Conseil de la langue française qui lui recommande de maintenir l'affichage unilingue français au Québec.

L'avis n'aborde pas la question fondamentale de la liberté d'expression, a déploré hier M. Bourassa. "Il y a là une omission de taille", a-t-il déclaré.

Publié hier, l'avis du CLF parle de l'affichage commercial en français comme d'une pratique ayant une "valeur symbolique importante" pour les Québécois.

"C'est un message pour tous les étrangers et les immigrants qui séjournent au Québec; l'affichage unilingue indique clairement que le français est la seule langue officielle au Québec; l'affichage bilingue livrerait un tout autre message; et en mettant les deux langues sur le même pied, on indiquerait aux immigrants qu'ils peuvent adopter indifféremment l'une ou l'autre langue", peut-on lire dans l'avis de quatre pages.

Le Conseil de la langue française considère que: - Depuis l'instauration de la Charte de la langue française en 1977, la situation du Québec n'a pas évolué de façon telle que les articles de la charte sur l'affichage doivent être modifiés dans leur principe;

- Qu'il y a nécessité de préserver la valeur hautement symbolique de l'affichage unilingue français et que ce maintien présente un caractère raisonnable dans le contexte du Québec 1988;

- Que l'affichage unilingue français apporte des effets positifs sur la qualité de la langue et le bon usage des termes employés;

- Que la situation de l'affichage public a un lien certain avec la langue d'accueil et la langue de service;

- Et que de nombreuses exceptions sont déjà prévues par la loi et les règlements.

Recommandation

Le Conseil recommande en conséquence au gouvernement de s'inspirer de la lettre et de l'esprit de l'actuel article 58 et des règlements existants afin de préserver le principe du visage français du Québec en maintenant l'affichage unilingue français.

Le CLF réitère qu'il ne lui paraît "pas logique" de vouloir que le Québec se distingue comme société française et favorise en même temps le bilinguisme public. A cet égard, le bilinguisme va à l'encontre de la spécificité du Québec, poursuit l'avis.

Bourassa

Après avoir indiqué qu'il n'avait pas lu le document au complet, le premier ministre québécois a semblé agacé par la recommandation de respecter "la lettre et l'esprit" de l'article 58 sur l'affichage. "Cela aurait pu être plus clair" a-t-il lancé.

Mais M. Bourassa a en surtout contre l'absence de toute recommandation sur ce que devrait faire le gouvernement du Québec advenant que la Cour suprême indique que l'article 58 viole la liberté d'expression.



À l'Assemblée nationale, le premier ministre Bourassa a critiqué l'avis publié hier par le Conseil de la langue française qui lui recommande de maintenir l'affichage unilingue français.

"Tout en respectant la compétence du Conseil et la pertinence de son avis, je suis obligé de constater que l'avis comporte une omission importante. Comment voulez-vous que le gouvernement ne tienne pas compte de l'interprétation du plus haut tribunal du pays, la Cour suprême?", a-t-il expliqué.

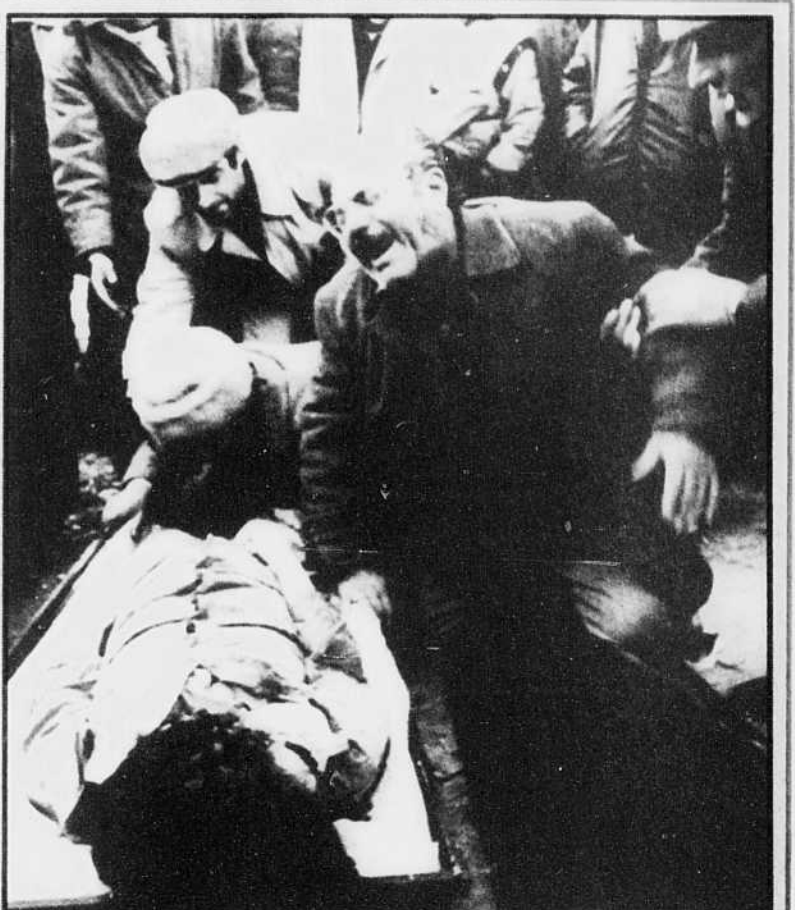
"C'est beau de faire des recommandations comme celles-là; c'est le rôle du Conseil. Mais moi, mon rôle comme premier ministre c'est de tenir compte de l'interprétation de la loi par les tribunaux. Je n'ai eu aucun avis du CLF sur le traitement qu'on doit faire comme gouvernement sur la liberté d'expression. Il n'y a rien, dans cet avis, qui traite de la liberté d'expression".

□ Son unique argument: la liberté d'expression A 11



Mario Lemieux, l'athlète de l'année au Canada

□ Autre plainte logée contre Tricolo... D 1, D 3



Les membres d'une famille pleurent la mort de l'une de leurs victimes du séisme, qui a été déposée dans un cercueil temporaire après avoir été retirée des décombres.

Minces espoirs de retrouver des survivants arméniens



Me Claude-F. Archambault, ici encadré par deux policiers de la GRC, a été arrêté tôt hier matin.

L'avocat des soeurs Lévesque arrêté pour fabrication de preuve

■ MONTRÉAL (PC) — C'est menottes aux poignets que Me Claude-F. Archambault, connu du grand public pour avoir défendu les soeurs Lévesque, a comparu hier en Cour des sessions de la paix du Palais de justice de Montréal où il devra revenir le 11 janvier pour la tenue de son enquête préliminaire.

Il avait été arrêté tôt le matin par la section des stupéfiants de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sous des accusations d'avoir nui à la justice en consultant un parjure et en fabriquant une preuve.

A également été arrêtée pour les mêmes raisons, une femme de 29 ans, Chantal Ethier de Montréal, conjointe de l'Iranien Shakhokh Amadzaghan-Shamirzadi, surnommé le "Shah".

Le procureur de la Couronne, Jacques Lortie, venu spécialement de Québec, ne s'est pas opposé à sa remise en liberté pourvu que Me Archambault promette de s'abstenir d'entrer en communication avec Aniel Raniwalla, un témoin dans le procès imminent du "Shah".

Ce dernier est accusé d'avoir complété pour importer trois kilos d'héroïne (une valeur au marché de 3 millions \$) de New

Delhi et de Bombay et d'en avoir importé 800 grammes.

A l'issue de la comparution éclair, au cours de laquelle Me Archambault est demeuré impassible mais abattu, l'avocate Christiane Filteau a déclaré qu'elle tenait à ce que la divulgation de la preuve se fasse le plus tôt possible, le 11 janvier, "afin que les méfaits d'une telle publicité soient amoindris."

Selon l'acte d'accusation, c'est entre le 15 octobre et le 22 novembre 1988 que Me Archambault et Chantal Ethier ont conspiré avec le "Shah" pour fabriquer une preuve en consultant à Aniel Raniwalla de commettre un parjure afin de détourner le cours de la justice.

Les milieux policiers estiment que le "Shah", âgé de 31 ans, est le chef du réseau iranien d'importation d'héroïne pour le marché montréalais.

Surveillé depuis près de deux ans, il avait été arrêté en septembre dernier.

LA MÉTÉO

(349e jour de l'année)
Nuageux: - 9 à - 4 C
Lever du soleil: 7h19
Coucher du soleil: 16h04
Demain: nuageux.
Détail: page B-7

SHERBROOKE

Le conseil municipal désire se doter de moniteurs de télé A 2

JARBEC

300 tonnes de déchets déversés et inspectés hier A 3

INDEX

Arts: page D-6
Carrières et professions: page C-4
Décès: page C-9
De tout et de tous: page B-7
Petites annonces: page C-5
Reportages: page D-5
Santé: page B-3
Sports: page D-1
Vivre: page B-4

Projet dans l'air pour les travaux du conseil municipal de Sherbrooke

Élus favorables à des moniteurs de télé

par François GOUGEON
SHERBROOKE — Les élus sherbrookoïses, quand ils siègeront dans la nouvelle salle du conseil de l'ancien palais de justice, pourront-ils suivre des explications actuellement fournies sur acétates et cartons géants à l'aide de moniteurs de télévision?

Mise à l'étude lors de l'atelier de travail ouvert aux journalis-tes que les dirigeants municipaux tenaient en début de semai-

ne, la question n'a pas eu de réponse formellement, bien que l'ensemble des conseillers soient favorables à l'idée, sauf Jean Perrault et Michel Carrier.

Le projet consiste à doter les pupitres de téléviseurs permettant à deux élus et deux hauts fonctionnaires à la fois de prendre connaissance de diverses présentations, comme des croquis de changement de zonage, des plans d'aménagement et ainsi de suite. Même que les élus pourraient ainsi visionner une cassette-vi-
 déo à partir de la régie de contrôle devant être installée à même les aménagements dans le vieux palais de justice. Les citoyens assis dans la salle auraient droit au

même visionnement à partir de deux écrans plus grands que ceux des élus.

Coût

Il est prévu des dépenses de près de 60,000 \$ pour l'équipement vidéo, ce à quoi il faut rajouter les autres frais pour le système audio et diverses autres dépenses, dont les honoraires professionnels, pour environ 113,000 \$.

Les élus ont réagi favorablement à cette proposition, estimant qu'il en coûtera moins cher d'y aller maintenant plutôt que de refaire l'intérieur de la salle du conseil si on décide plus tard de se doter d'un tel équipement.

"C'est une dépense qui ne m'apparaît pas déraisonnable. Tant qu'à bâtir une salle du conseil qui se veut moderne, aussi bien y aller maintenant avec les meilleurs outils de gestion. Parce qu'actuellement, notre système est pas mal broché à foin", a glissé le maire Pelletier, alors que Jean-Yves Laflamme a fait la comparaison avec le pont Aylmer.

"Quand on a pris la décision d'y aller avec un pont à six voix, on a jugé cela en fonction de besoins actuels et pour l'avenir. C'est comme pour les équipe-

ments de vidéo: on n'est pas 20 ans avant notre temps. C'est aujourd'hui qu'on travaille avec des équipements semblables", devait-il soumettre.

Inutile?

À l'occasion de la longue discussion à ce sujet, Michel Carrier, qui fait lui-même dans le domaine de la réparation d'appareils électroniques, dont les téléviseurs, a manifesté qu'il s'agit là

d'une dépense inutile. "Quand on embarque là-dans, c'est comme pour l'informatique: on ne sait pas comment ça va coûter plus tard... Et puis on a beau dépenser 100,000 \$ pour acheter l'équipement Cadillac maintenant, ce sera dépassé dans un an. La technologie est très rapide dans le domaine", a-t-il insisté, ce à quoi des collègues lui ont répliqué que dans cet esprit personne n'achèterait jamais d'équipement électronique.

Jean Perrault a lui aussi critiqué le projet, faisant valoir qu'il faudra peut-être même éventuellement constituer une équipe pour voir à l'entretien et au fonctionnement des appareils. "Je trouve ça complètement 'flyé' pour nos besoins. Il faudra s'attendre à des coûts additionnels, comme avec l'informatique", a déclaré le représentant du quartier Nord. Jean-Yves Laflamme lui a aussitôt rétorqué: "Si j'applique le raisonnement de mon collègue Perrault, on n'aurait jamais dû faire entrer le téléphone car cela entraîne des dépenses d'interurbain".

Reste qu'au-delà de l'échange passionnant que les élus ont tenu sur le sujet, aucune décision n'a été communiquée quant à l'avenir de ce dossier.



Jean Perrault



Michel Carrier

Feu vert à une rue dans le parc André-Viger

SHERBROOKE (FG) — Le règlement prévoyant la construction d'une rue dans le parc André-Viger, dans le quartier Nord de Sherbrooke, de même que la délimitation du territoire de cet espace vert en cinq zones récréatives distinctes sera prochainement adopté tel quel.

L'avis a été donné par les élus municipaux, à l'issue de la séance de consultation convoquée à l'Hôtel de ville en rapport avec ce projet qui fait dès lors l'objet d'un consensus auprès des citoyens.

Dans un premier temps, le projet prévoit que le parc localisé à l'angle des rues Wilson et Richard sera amputé légèrement de ses quelque 25 acres. Une rue y sera aménagée, parallèlement à la rue Wilson, allant de la rue Richard à la rue Wilfrid-Grégoire.

Le conseiller Jacques Jubinville a justifié cette incursion dans le but d'assurer la visibilité dans le secteur du parc et donc de prévenir les désagréments que connaissent les citoyens dont la cour-arrière de leur propriété donne directement sur un parc.

En second lieu, et c'est là également en quelque sorte une première, le parc sera divisé en cinq zones spécifiques avec chacune ses usages propres: à un tel endroit une école et un aréna, à un autre un plateau sportif, ailleurs un plateau polyvalent et ainsi de suite.

À la question d'un citoyen, l'urbaniste en chef, Michel Archambault, a précisé que l'aréna devant éventuellement être aménagé le sera directement en bordure de la rue Richard, face à la mini-zone commerciale de cette cellule.

Enfin, le conseiller Jacques Jubinville a noté que quand le règlement sera adopté et officiellement en vigueur, cela viendra clore le débat quand au statut du parc André-Viger. Celui-ci, en vertu de la proposition contenue dans le schéma des parcs et espaces verts, aura droit au titre de super-parc du quartier Nord.

Dans les coulisses... ... de l'hôtel de ville

Contrat accordé à un nouveau ramoneur

C'est un nouveau ramoneur qui se voit confier le contrat exclusif d'entretien des cheminées sur le territoire de Sherbrooke, pour la période débutant le 15 décembre et prenant fin le 1er

mai 1990. La seule soumission reçue, et qui a été acceptée, est celle de M. Gérard Beaulieu. Il prend la place du ramoneur Gilles Latulippe.

Volume de prestige commandé

Un volume de prestige sur Sherbrooke sera réalisé en collaboration par le groupe Communimage et la municipalité, en vertu d'une entente prévoyant la publication de l'ouvrage à l'automne 1989. Le groupe Communimage est composé de quatre photographes, dont Stéphane Lemire et Christian Landry de La Tribune.

160 photographes révélant les différentes facettes de la vie sherbrookoïse. C'est le directeur du service des relations publiques à la Ville, Pierre-Martin Leduc, qui agit à titre de responsable du projet pour la municipalité. Sherbrooke injecte une somme de 35,000 \$ dans ce projet; tous les autres coûts reliés aux prises de photos et leur développement, ainsi qu'à la mise en page, sont assumés par Communimage.

Directeur des eaux, et des Travaux publics

Pour une période de trois mois, le directeur de la division des eaux à la Ville, Georges Emond, occupera à la fois le poste de directeur des Travaux publics. Il assume ainsi les responsabilités du directeur général adjoint, Guy Pelletier, qui

consacrera la majeure partie de son temps, ces prochaines semaines, au projet de regroupement des services techniques et des Travaux publics, et aux négociations avec les cols bleus de Sherbrooke, qui viennent de débiter.

Budget de 369,376 \$ à la MRC de Sherbrooke

Le budget de la Municipalité régionale de comté de Sherbrooke s'élève à 369,376 \$ pour l'année 1989. La quote-part des municipalités membres atteint

82,176 \$, dont une somme de 50,594 \$ assumée par Sherbrooke. La plus basse contribution est celle de Waterville, à 1,302 \$.

Site d'enfouissement: entente renouvelée entre Sherbrooke et Fleurimont

Sherbrooke et Fleurimont viennent de renouveler pour une période de cinq ans leur entente sur l'utilisation du site d'enfouissement sanitaire de Sherbrooke par les citoyens de la municipalité de banlieue. Comme l'accord précédent, la nouvelle entente est d'une du-

rée de cinq ans et les coûts sont majorés de 5 pour cent par année. En 1989, Fleurimont déboursera 3,063 \$ afin que ses citoyens aient accès au site d'enfouissement selon les mêmes conditions que ceux de Sherbrooke.

Bingo
727-2223 *la tribune*

UN SEUL MARATHON — CARTE BLEUE

NOUS AVONS AU MOINS UN GAGNANT

AVEC LE NUMÉRO G-60 PUBLIÉ MARDI, LE 13 DÉCEMBRE 1988.

Les gagnants doivent appeler à 564-5470

UN DRAME HORRIBLE

100,000 MORTS

ET PLUS

C'est l'hiver en Russie

Un terrible tremblement de terre frappe la République d'Arménie, laissant derrière des dizaines de milliers de morts!

APPORTER SECOURS À CES VICTIMES

c'est poser un geste d'amitié
c'est se rapprocher de frères éloignés.

"Le vrai chemin qui mène à une communauté mondiale où régneront la justice et la paix sans frontières parmi tous les peuples et sur tous les continents, est le chemin de la solidarité, du dialogue et de la fraternité universelle: c'est le seul chemin possible".

(Jean-Paul II)

TOUT DON OFFERT SERA ACHEMINÉ VIA CARITAS INTERNATIONALE

Faire son chèque à: **CARITAS-SHERBROOKE**
C.P. 1235
Sherbrooke (Québec)
J1H 5L7

Merci à l'avance!

UN NOËL DE PARTAGE ET DE FRATERNITÉ

Bingo
900 *la tribune*

ATTENTION

900\$

EN JEU

PRENEZ VOTRE CARTE DANS LE TÉLÉ-TRIBUNE DU 17 DÉCEMBRE 1988

RÈGLEMENT:

- Le "BINGO 900" consiste en un seul marathon joué sur la carte ROUGE (La Tribune No. 1). La carte sera distribuée dans le Télé-Tribune du 17 décembre 1988.
- La publication des numéros de ce marathon commencera le samedi de la distribution de la carte.
- S'il y a plus d'un gagnant d'un marathon, le montant sera divisé. Le nom du ou des gagnants seront publiés dans LA TRIBUNE. Les prix seront expédiés par courrier recommandé ou si le gagnant le désire, ils seront remis à nos bureaux.
- La Tribune ne peut garantir que chaque lecteur recevra une carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (564-5470) et demandez le responsable du MARATHON pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement. Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés les vendredi et samedi, vous avez jusqu'au LUNDI MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- La Tribune ne sera en aucun cas, responsable pour plus de 900\$ en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
- Les employés réguliers de La Tribune et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.

carnet

Michel Laprise a appris qu'il pouvait en coûter très cher quand on essaie de trop "rincer" sa voiture. Il s'est bien promis de ne plus recommencer...

Quiconque veut bien bien mettre Serge Maheux au défi de lui soutirer un pari gagnant doit se lever tôt. L'homme a, semble-t-il, de gros talents de devin quand vient le temps de choisir les gagnants...

Marcel Roy a constaté que c'était loin d'être un jeu d'enfant que de tenter un retour au jeu au hockey-bottines, surtout quand les adversaires ont 20 ans de moins...

Alain Nadeau a découvert qu'il avait des doigts de fée lorsque son épouse a dû s'absenter quelques jours tout récemment...

Reconnu comme un skieur émérite et sans peur, l'agent Laurent Côté met le boitille-ment dont il est affecté sur le compte d'une prouesse humanitaire. On ignore toutefois s'il voulait éviter un jeune arbre ou une jolie skieuse.

King wellington
REDIGE EN COLLABORATION

— O —
Antoinette Fabi a pris les grands moyens, fracassants même, pour obtenir une toute nouvelle peinture sur la carrosserie de sa voiture. On croit que le moteur est intact.

— O —
Gilles Petit a les poches pleines de billets à vendre pour l'association du hockey mineur de Rock-Forest qui recevra Jean Perron comme conférencier lors d'une activité prochaine.

LOCATION 304\$

N° 5633
Chevrolet Corsica 89
V6 2.8 litres, injection, automatique
Radio AM/FM stéréo, sièges baquets inclinables
Basé sur un bail de 48 mois

Brouillard
AUTOMOBILE LTÉE
2700 Ouest, rue King, Sherbrooke, Qc
569-9941

La Quotidienne
428-9344

**NEZ ROUGE: Sherbrooke: 821-4646
Magog: 847-4646**

300 tonnes de déchets déversés et inspectés au dépotoir Jarbec hier

par Michel MORIN
ST-DENIS-DE-BROMPTON — Dans la seule journée d'hier, les inspecteurs fédéraux des ministères de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture ont vérifié la nature de 300 tonnes de déchets solides déversés sur le site d'enfouissement de la firme Jarbec, à Saint-Denis-de-Brompton.

À 15h30, hier, pas moins de 16 poids lourds américains avaient franchi la guérite du dépotoir de l'entreprise privée. Une grosse journée.

Dépêchés sur les lieux en catastrophe en raison du débat suscité par ces pratiques, les inspecteurs fédéraux Donald Michaud (Environnement) et Mario Houle (Transports), tous deux de Montréal, ont effectué des vérifications visuelles de chaque chargement. À première vue, rien ne semble illégal. Pas la moindre présence de contaminants.

Evidemment, ces fonctionnaires doivent s'en tenir à leur champ de compétences. Ils ont le mandat de s'assurer qu'aucun déversement de matières dangereuses n'est effectué parmi ces déchets en provenance des États-Unis. Les déchets locaux, puisqu'il y en a, ce n'est pas de leur ressort.

Or, dès qu'ils aperçoivent des éléments qui leurs apparaissent à prime abord suspects, ils ne se gênent pas pour fouiller à travers les débris afin d'y voir de plus près.

"Là, il y a un baril, et dès que le camion aura tout déversé son chargement, je vais aller voir ça, commente Donald Michaud, tout en suivant les opérations. On ne sait jamais." Le baril était vide.

De tôt matin

Les deux inspecteurs spécialement dépêchés en Estrie sont arrivés quelques minutes avant 06h00, hier matin. Trois camions en provenance du Massachusetts, de l'Ohio et du Vermont les avaient précédés.

Mais les conducteurs n'ont pu pénétrer sur le site avant 06h00, le permis d'Environnement-Québec que détient Jarbec interdisant tout va-et-vient sur le dépotoir avant cette heure précise.

"On vient juste d'arriver et on se fie à la parole du propriétaire du site. Il nous dit que l'entrée est fermée entre 18h00 le soir et 06h00 le matin. Pendant la nuit, il n'y a pas d'activités selon les informations transmises par les responsables", commente pour sa part Mario Houle, inspecteur dans le transport des matières dangereuses.

À moins de recevoir un avis contraire, les deux inspecteurs profiteront donc des nuits pour dormir.

Ce matin, c'est le site d'enfouissement du Canton de Magog qui fera l'objet de vérifications.

Rapport complet

Avant de procéder aux vérifications visuelles des déchets, les inspecteurs s'informent du lieu d'origine des camions, notent le nom des conducteurs, remarquent le type de fardières et inscrivent le nom de la compagnie de transport. Lors des déchargements, des photographies sont également prises. Ces éléments

pourraient leur être utiles si des marchandises dangereuses étaient trouvées parmi ces déchets de construction.

Les inspecteurs entendent aussi rencontrer les douaniers du poste frontalier de Stanstead dans le but d'étoffer leur rapport.

Ces envoyés spéciaux ignorent quelle sera la durée de leur séjour en Estrie. Ils auront toutefois à rédiger un rapport complet de leurs constatations, lequel sera remis à leurs supérieurs.

Hier, ils ont surtout remarqué sur le site d'enfouissement des restes de bois, des morceaux de briques, du plastique, du ciment, bref, des déchets secs de construction. Pas de liquide, aucun contenant de peinture.

Ils ont aussi vanté la collaboration du président de la firme Jarbec, Réjean Duhamel, et de ses employés qui n'hésitent pas à faciliter leur travail.

Hormis la venue de ces deux inspecteurs, le site de Jarbec est périodiquement vérifié par un fonctionnaire d'Environnement-Québec. Un représentant de la firme de consultants en environnement Coratel Biotech, dont les services ont été retenus par Jarbec, effectue quant à lui de fréquents échantillons de la nappe d'eau qui n'est pas contaminée.

La Coalition à Ottawa ce matin

SHERBROOKE (MM) — Des représentants de la Coalition régionale contre l'importation de déchets solides participent ce matin même, à Ottawa, à une rencontre mettant en présence les ministres Jean Charest, Lucien Bouchard et Pierre Blais.

Cet entretien a été organisé par le personnel politique du ministre d'État à la Jeunesse, à la Condition physique et au Sport amateur, Jean Charest, après une demande formulée en ce sens par le porte-parole de la Coalition régionale, Pierre Morency.

Cette rencontre exploratoire permettra de cerner toute la problématique de cette question,

dont une partie des responsabilités est de compétence fédérale.

Tant le ministre intermédiaire de l'Environnement, Lucien Bouchard, que son collègue Pierre Blais, ministre d'État à l'Agriculture, livreront leur point de vue sur la complexité de ce dossier. Ils pourraient même proposer certaines interventions législatives dans le but de régler l'importation des déchets américains.

De son côté, il est d'ores et déjà acquis que la Coalition régionale n'acceptera pas une simple législation pour encadrer cette pratique. L'organisme continue de réclamer rien de moins que l'arrêt immédiat de cette importation des déchets américains.



Le contenu des 16 camions de déchets en provenance des États-Unis a été vérifié de près par les inspecteurs d'Environnement et de Transport-Canada dépêchés en Estrie à la suite du tollé soulevé par l'importation de déchets solides.

Les patinoires extérieures sur le point d'être prêtes

SHERBROOKE (FG) — Si tout va comme prévu, deux premiers ronds de glace extérieurs admettront leurs premiers patineurs aujourd'hui ou jeudi, à Sherbrooke, soit l'étang du Domaine Howard et l'anneau de vitesse du plateau Parc.

L'information a été communiquée hier par le chef de division des services auxiliaires aux Travaux publics, Normand Gauthier, dont le service est responsable de la préparation et de l'entretien des patinoires extérieures. L'animation, là où c'est le cas, est ensuite assurée par les Services récréatifs et communautaires (SRC).

Habituellement, bon an mal an, l'objectif est de lancer l'opération de mise en place des patinoires vers le 15 décembre, afin que ces équipements soient dis-

ponibles pour la période des Fêtes. Cette année, le travail a été devancé en raison de la vague de temps froid des derniers jours.

Mais même si cette vague de froid a débuté avant la fin de semaine, il faut compter un certain temps avant que les préposés aient complété leur travail. "L'opération d'arrosage se déroule sur quelques jours", a dit M. Gauthier, signalant qu'il faut près de trois pouces de glace avant de permettre la présence des patineurs, sauf au Domaine Howard où les conditions sont plus strictes.

Quant à la mise en disponibilité des patinoires extérieures dans les autres endroits habituels du territoire sherbrookoïse, Normand Gauthier se risque à parler de la fin de semaine.

"Les autres patinoires extérieures devraient être prêtes pour vendredi ou samedi. Mais

comme la météo nous prévoit de la neige pour les prochains jours, alors cela pourrait entraîner un certain retard", a-t-il fait observer, rappelant que si les conditions le veulent bien et qu'il n'y a pas de redoux, toutes les patinoires seront en opération pour les Fêtes.

La saison de patinage extérieure s'étend habituellement jusqu'au 15 février, après quoi il devient difficile d'assurer un bon entretien, et donc de garantir la sécurité des patineurs, parce que la présence du soleil a pour effet de ramollir la glace.

Il faut compter quelques jours de travail, quand la température atteint son point idéal, avant d'ouvrir une patinoire extérieure, comme c'est le cas ici au parc Sangster, dans le quartier Ouest de Sherbrooke.



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

Rive Droite: "cadeau" de Sherbrooke à Ascot

par François GOUGEON
SHERBROOKE — Ce sont des conditions "très avantageuses", qualifiées même de "cadeau", qui sont faites à la municipalité d'Ascot afin d'obtenir de Sherbrooke les services d'aqueduc et d'égoûts requis pour la desserte du territoire de la Rive Droite.

Selon la proposition soumise de la part des ingénieurs de la Ville et dont le directeur des Services techniques, Frank Mascolo, a fait part devant les élus sherbrookoïses réunis lors d'un atelier de travail ouvert aux journalistes, Ascot n'aurait qu'à déboursier 36,100 \$ au 1er janvier 1990 pour se prévaloir d'équipements construits et financés par les citoyens de Sherbrooke en 1975 et 1983. Le tout est calculé selon un taux d'intérêt annuel non composé de 10 pour cent sur le solde précédent à chaque année.

Par la suite, l'offre déjà transmise aux dirigeants d'Ascot, et qui fait l'objet d'une analyse à cet endroit, est à l'effet qu'une facture annuelle de moins de 4,000 \$ devra être acquittée jusqu'en 1993, après quoi Sherbrooke procédera au refinancement de ces travaux et ce, pour la période allant jusqu'en 2,003. Les charges seront en fonction des taux d'intérêt d'alors.

Dans la même proposition, la Ville de Sherbrooke offre à sa voisine d'utiliser des équipements permettant la mise en développement d'un immense territoire (environ 600 acres), situé au sud de l'Université de Sherbrooke et à l'ouest du chemin Dugan, jusqu'aux limites avec Rock Forest. À ce moment, pour jouir de ces infrastructures sherbrookoïses, une contribution de

216,396 \$ (dont 54,381 \$ d'intérêts) est requise pour la période de 1975 à 1990 et des frais annuels d'environ 23,000 \$ jusqu'en 1993, après quoi là aussi il faudra refinancer les travaux.

Frais chargés

Dans les faits, Sherbrooke ne se trouve qu'à charger les frais d'immobilisations et de financement pour des travaux pour lesquels Ascot devait d'ailleurs être partie prenante à l'origine. "Tout ce qu'on fait, c'est de revenir à l'entente de partenariat de 1974, alors qu'Ascot et Rock Forest, qui possède également du territoire dans ce secteur, devaient s'associer avec nous. Mais à la dernière minute, ces municipalités se sont retirées et Sherbrooke s'est retrouvée seule", a émis Frank Mascolo, signalant en outre que cette participation ne vaut que pour les infrastructures d'égoûts. Aucun frais n'est réclamé pour l'utilisation de l'aqueduc, sauf la consommation d'eau potable qui sera facturée au compteur.

"C'est la loi provinciale qui le veut ainsi. La législation actuelle favorise davantage les municipalités qui demandent que celles qui distribuent les services et qui en assument les coûts et l'entretien", a déploré le directeur des Services techniques, tout en insistant à l'effet que la meilleure solution dans le dossier spécifique de la Rive Droite et de l'enclave territoriale que possède Ascot au sud de l'Université de Sherbrooke réside dans l'annexion.

"Il s'agit de regarder les limites territoriales pour voir que la situation actuelle n'a pas de sens. La logique voudrait que le secteur de la Rive Droite soit an-

nexé à Rock Forest et la partie restante de territoire d'Ascot à Sherbrooke, en respectant ainsi les bassins de drainage", rajoute M. Mascolo.

Si elle fut envisagée un temps avec le promoteur de la Rive Droite, Jean-Denis Moreau, l'idée de l'annexion a dû être repoussée, mais à contre-cœur. "Notre intention était de présenter aux 19 propriétaires de l'endroit une offre semblable à celle

Une loi corrigera bientôt les injustices

SHERBROOKE (FG) — Une loi provinciale sera bientôt adoptée pour corriger les injustices dont la Ville de Sherbrooke se dit victime en matière de fourniture de services municipaux dans les banlieues et pour qui le cas de la Rive Droite constitue un exemple parmi tant d'autres.

Le projet de loi 90, dont on complète l'étude à l'Assemblée nationale, permettra à la municipalité distribuant des services à sa voisine, comme l'eau et les égouts par exemple, de réaliser un certain bénéfice qui sera appliqué quand viendra le temps de réparer, améliorer ou remplacer les équipements requis pour les services en question.

"Heureusement qu'il y a eu le cas de la carrière Miron, où la Ville de Montréal s'est plaint d'injustice à son égard, sinon on se demande si le gouvernement aurait bougé... Dans le cas de la Rive Droite, c'est vrai que c'est un cadeau de notre part mais si la

loi 90 était déjà en vigueur, il serait possible d'obtenir un traitement plus équitable", a livré hier le président du Comité administratif, le conseiller Serge Cardin.

Ce dernier n'a pas manqué de rappeler la situation en matière de fourniture d'eau potable à l'extérieur de Sherbrooke, comme à Fleurimont, où des citoyens ne paient que le tiers de la taxe de 90 \$ imposée à chaque famille sherbrookoïse. "C'est choquant et injuste. Je sais. Mais les conditions actuelles sont à l'effet qu'on ne peut charger que le coût exact du service, sans tenir compte d'aucun autre frais, ne serait-ce qu'en prévision du futur", devait-il reprendre.

"Qu'arrivera-t-il si, par exemple plus tard, parce qu'on a prolongé à l'extérieur de nos limites le système de distribution d'eau potable que les Sherbrookoïses ont payé de leur poche et qu'il nous faut doubler la conduite d'amenée depuis le lac Memphrémagog? Sherbrooke sera-t-elle seule à payer les millions de dollars

qu'ils n'en paieront jamais à Sherbrooke. Pourtant, il y a des cas flagrants d'inéquité, par exemple du côté de la rue Faucauld des gens, parce que leur ligne de lot est dans Ascot, paient trois fois moins de taxes que leurs voisins, qui sont de Sherbrooke, et qui obtiennent à toute fin pratique les mêmes services qu'eux", a spécifié l'ingénieur.

À l'occasion de la présentation du rapport, le directeur général

adjoint titulaire des finances, Charles Martel, n'a pu se retenir. "C'est un vrai cadeau qu'on fait à Ascot. Si j'étais à leur place j'accepterais vite et je me ferais la boîte", devait-il lancer.

Le conseiller Jacques Jubinville a pour sa part déploré les résultats dans le dossier de l'annexion. "J'espère que tous les efforts ont été tentés et qu'on ne s'est pas retiré juste pour des questions de bon voisinage!"

que cela demandera ou si on pourra compter sur une participation de la part de nos voisins? Si on se retrouve seul, alors il faudra peut-être envisager de tirer la prise du côté des banlieues pour songer à alimenter d'abord nos citoyens", note encore le conseiller, au sujet de cette situation qui assaille non seulement Sherbrooke mais l'ensemble des villes centrales au Québec et qui explique en partie la forte différence de taux de taxes avec les banlieues.

Aménagement

Il déplore lui aussi que des correctifs n'aient pas été présentés plus tôt. Dans le cas spécifique de la Rive Droite et du secteur d'Ascot au sud de l'Université de Sherbrooke, pourquoi les élus n'ont-ils pas insisté, lors de la préparation du schéma d'aménagement, pour que les limites territoriales épousent une logique plus évidente, notamment au niveau des bassins de drainage? "Je pense que nous n'avons pas

voulu provoquer des débats qui n'auraient pas eu de fin. On ne voulait pas passer pour des gros méchants", exprime Serge Cardin.

Enfin, toujours concernant l'aménagement du territoire de la Rive droite et de la section voisine d'Ascot, les fonctionnaires sherbrookoïses manifestent des inquiétudes non seulement sur la question du partage des coûts mais également le contenu du développement. La-dessus, Frank Mascolo a rappelé que dans le cadre de la planification à Sherbrooke, on ne considère pas souhaitable l'implantation de la zone commerciale prévue dans ce projet.

"C'est sûr que tout cet aspect du zonage et de l'aménagement du territoire dans des zones extérieures que nous devons desservir nous inquiète sérieusement. Comme on n'a aucun contrôle sur la façon dont ce territoire sera construit, on risque de se retrouver avec une jolie situation plus tard si ce développement s'avère incompatible avec le nôtre", a mentionné le directeur des Services techniques.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Faits divers

Bris de tuyauterie

Les pompiers de Sherbrooke ont eu à intervenir, vers 13h00 hier, dans une conciergerie du 2145 de la rue Galt Ouest, à Sherbrooke, à cause d'un bris de tuyauterie. La chambre électrique de même que le premier plancher supportant plus d'une vingtaine d'appartements a été inondé de belle façon. Il était question d'un pied et demi d'eau dans la chambre électrique et de deux à quatre pouces sur le plancher. L'action des pompiers se sera limitée à l'ouverture de la porte de la chambre électrique puis à la baisse sensible du volume d'eau s'échappant de la tuyauterie endommagée. Ils ont par la suite demandé aux responsables de faire appel à une firme spécialisée étant donné l'ampleur de l'inondation accidentelle.

Enquête sur un décès

Le coroner Allen Fein et le détective Roger Surprenant, des Enquêtes criminelles de la Police municipale de Sherbrooke, se sont penchés hier sur la découverte du cadavre d'un homme de 23 ans, dans une maison de chambres du boulevard Queen, dans le quartier nord de Sherbrooke.

La mort remontant possiblement à une dizaine de jours, l'absence évidente de cause, le jeune âge de la victime ont amené les autorités à ordonner une autopsie.

À première vue, il semble que la mort ne soit pas reliée à l'intervention d'un tiers. Les hypothèses à retenir seraient une cause naturelle ou un geste volontaire.

Le résultat de l'autopsie pourrait résoudre ce mystère.

Prison pour viande volée

C'est fou ce que trois paquets de viande valant une douzaine de dollars peuvent faire accomplir un bon bout de route.

Avant piqué les trois paquets de viande dans un marché d'alimentation de la rue Galt Ouest, un homme de 54 ans a dû rencontrer les policiers municipaux.

En procédant aux vérifications d'usage, ces derniers ont constaté que l'homme faisait l'objet d'un mandat d'emprisonnement pour une affaire de délit de fuite. Pire que ça, il était sous le coup d'une probation selon laquelle il devait garder la paix et avoir une bonne conduite.

Le faire comparaître hier était impossible, l'homme s'est retrouvé à la vieille prison commune pour 24 heures.

Ivresse causant des blessures: le juge réfléchit à la sentence

SHERBROOKE — Le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec a pris en délibéré jusqu'au 6 janvier la sentence qu'il devra imposer à Julien Pellerin, âgé de 55 ans.

Cet individu a admis sa culpabilité à des accusations d'ivresse au volant causant des blessures à un motocycliste qui a perdu une partie de la jambe gauche dans un accident et de délit de fuite le 15 septembre 87.

Le défenseur Jean-Pierre Rancourt a expliqué que cet incident est survenu sur le boulevard Queen Nord alors que la voiture de son client a frôlé la moto après avoir empiété sur la ligne médiane effacée.

Il a demandé au tribunal d'épargner la détention à son client dont la santé est chancelante.

Me Rancourt a soutenu que son client peut être considéré comme l'exception à la règle de la détention appliquée dans des cas semblables.

Le psychiatre-légitime Pierre Gagné a d'ailleurs confirmé dans un rapport au service de probation que l'accusé avait besoin de soins et n'a pas repris de boisson depuis un an.

Le procureur Claude Mélançon a rappelé que le prévenu avait un antécédent d'ivresse au volant remontant à 1986, a testé 190 mg d'alcool dans son haleine et avait poursuivi sa route après cet incident.

Il a émis l'opinion que la détention s'impose dans un cas semblable compte tenu des conséquences, de l'exemplarité et de la dissuasion.

Me Mélançon a noté que la victime avait mentionné dans un témoignage antérieur: "Redonnez-moi ma jambe et j'irai en prison à sa place".

Élus divisés sur un projet de service de distribution de carburant pour camions

SHERBROOKE (sl) — Un projet d'implantation d'un service de distribution de carburant pour camions seulement, à l'angle de la rue Léger et du boulevard Industriel, ne fait pas l'unanimité chez les élus de Sherbrooke, ceux-ci ayant demandé qu'un autre site soit envisagé.

Des conseillers craignent une hausse de la circulation lourde dans le secteur, notamment sur la rue Léger, avec l'établissement d'un poste de ravitaillement de ce type. L'urbaniste en chef, Michel Archambault, reconnaît aussi que l'implantation pourrait avoir des conséquences désagréables mais il ne peut les évaluer précisément.

Néanmoins, les urbanistes de la Ville acceptent favorablement le projet de mise en place d'une station libre-service à l'usage exclusif des camionneurs, telle que présentée par une entreprise privée, et c'est le sens de la recommandation qui a été adressée aux membres du conseil municipal.

On juge que l'intersection Léger — boulevard Industriel représente un site approprié pour un service du genre, étant situé à proximité de l'autoroute 10, des entreprises de transport et de plusieurs industries de Sherbrooke. Le site fait d'ailleurs partie du parc industriel.

Le service de distribution de carburant est destiné aux camions et fonctionnerait seulement à l'aide de cartes de paiement. La vente au détail et les

services de réparations ne seraient pas permis.

Ce projet, qui n'est pas le premier du genre à être soumis au conseil ces dernières années, a finalement été retiré. À leur prochaine réunion, les élus devraient de nouveau se pencher sur la question mais entre-temps, le service d'urbanisme devra tenter de dénicher d'autres sites qui conviendraient.

Or, aux yeux de la conseillère François Dunn, qui est membre du comité d'urbanisme à la Ville, l'emplacement déjà proposé est adéquat. "Beaucoup de camions passent déjà par là. S'ils n'ont pas le service à cette place, dit-elle, les camionneurs iront sur la rue King ou ailleurs, ce ne sera pas mieux."

Changement de zonage, rue Galt Ouest

SHERBROOKE (sl) — Il ne sera plus nécessaire désormais que les édifices commerciaux situés le long d'une grande partie de la rue Galt Ouest à Sherbrooke, entre Léonard et Lisieux, comportent au moins un logement au rez-de-chaussée ou à l'étage.

C'est le sens d'un changement au zonage qui sera soumis à la consultation publique, le 23 janvier prochain. Par le nouveau règlement, la Ville revient à la situation prévalant de 1961 à 1963, une période au cours de laquelle plusieurs commerces se sont effectivement implantés, sans pour autant abriter un logement.

C'est la présentation d'un projet d'implantation d'un centre médical de deux étages, rue Galt ouest, qui a amené le ser-

vice d'urbanisme à proposer le changement. Selon l'urbaniste Lise Dubord, la modification reflète l'utilisation effective du sol.

Déjà, la rue Galt ouest, une artère à caractère commercial, est occupée tout autant par des commerces avec logement à l'étage que par des bâtiments exclusivement commerciaux.

Le changement de zonage en cours d'adoption touche surtout le côté sud de la rue (côté de l'Université de Sherbrooke). Comme c'est le cas présentement, les résidences multifamiliales ne seront pas permises.

Somme toute, la modification ne risque pas d'entraîner de bouleversements dans le secteur puisque les terrains vacants constituent une denrée rare en bordure de Galt ouest, entre les rues Léonard et Lisieux.

Choix de dernière minute

Le solde expire le 24 décembre 1988



rabais \$3
Vidécassette VHS T-120 de qualité

4.99 ~~7.99~~

Enregistrer les moments précieux de Noël.

44-8601



rabais \$30
Vous êtes libre avec un téléphone sans cordon

99.95 ~~129.95~~



Pour vos souvenirs de Noël une camera de 35 mm

16-8901 Etui, film de 12 poses piles et flash.

39.95



rabais jusqu'à \$699
Le Tandy 1000 HX, cadeau abordable pour Noël

MS-DOS à bas prix compatible avec DeskMate 2 et MS-DOS en ROM. 256 K RAM.

799.00 ~~1199.00~~

Rabais \$699 sur le HX avec écran couleur. CM-5 (25-1043)

999.00 Total des prix cour. 1698.00 25-1053



rabais 20%
Jeu de répétition, du plaisir pour tous.

11.88 ~~14.95~~ Pour le bas de Noël.

60-2152



rabais \$40
Téléphone à plusieurs caractéristiques

Mémoire jusqu'à 30 numéros de 16 chiffres.

43-8400

59.95 ~~99.95~~



rabais \$10
Radio-réveil de style élégant vous permet d'être à temps

Disponible en deux couleurs: blanc (12-8600), rose (12-8601).

29.95 ~~39.95~~



rabais \$200
Le Tandy 102 est un portatif léger qui vous suit partout

Retient la mémoire jusqu'à 30 jours. Adaptateur CA-1 piles AA requis. En sus.

699.00 ~~899.00~~

26-3803



rabais \$3
Rappel de phares pour votre auto

Ne plus jamais s'inquiéter de ses phares.

5.95 ~~8.95~~

270-110



rabais \$20
Multimètre, 28 gammes/cadran tricolore de 5"

Sensibilité de 10 mégohms et continu à bip sonore.

22-220

59.95 ~~79.95~~



rabais \$6
Une radio AM/FM murale avec coffret étanche

Il va partout — à l'extérieur ou à l'intérieur.

12-784

16.95 ~~22.95~~



rabais \$60
Correcteur 10 gammes améliore la sonorité

Avec affichage de spectre 3 couleurs. Etalier intégré pour élargir le spectre sonore. 20 curseurs d'atténuation/accroissement de 12 dB. Répartiteur de magnétophones.

31-2020

129.95 ~~189.95~~



rabais \$10
Magnéto conçu spécialement pour les enfants actifs

Enregistre et joue les cassettes. Arrêt autom. Économise les piles.

14-846

29.95 ~~39.95~~



rabais \$100
Lecteur de disque compact avec une télécommande

399.95 ~~499.95~~



DIVISION INTERTECH CANADA LEE

Radio Shack

Vérifiez les pages blanches pour le magasin Radio Shack ou détaillant participant le plus près.

UN BEAU COUP DU Père Noël

ATELIER DE RÉPARATIONS TOUT L'HIVER

15% sur tous nos putters
35% sur tous les vêtements

VOTRE PARTENAIRE INDISPENSABLE POUR DES ÉCONOMIES INCROYABLES

Golf de l'Estrie Inc.

Heures d'ouverture: 9h00 à 17h00, du lundi au samedi



SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Baisse de clientèle de 13,3 % en 20 ans?

par Michel RONDEAU
SHERBROOKE — De 10,929 étudiants en équivalence temps complet en 1987-1988, la clientèle de l'Université de Sherbrooke pourrait baisser à 9,478 en l'an 2,007 (soit une baisse de 13,3 pour cent en 20 ans) et celle de l'université Bishop passerait de 1,662 étudiants à 1,253 pour la même période (baisse de 24,6 pour cent).

C'est ce qu'a révélé hier M. Jacques La Haye, qui, avec M. André Lesperance, a préparé un document démographique pour les besoins du ministère de l'Enseignement supérieur, afin d'éclairer ses décisions relatives aux constructions qu'il autorise et finance.

A noter que l'"équivalence temps complet" est une mesure basée sur le nombre de crédits accumulés par des personnes fréquentant l'université au cours d'une année. Un nombre de 30 crédits constitue l'équivalent d'une personne inscrite à temps plein.

Selon M. La Haye, dans un premier temps, dans l'ensemble du Québec, la clientèle universitaire ne devrait pas fléchir, compte tenu de l'impulsion donnée par la fréquentation au collégial, mais dès 1990-1991, la tendance à la hausse de la clientèle universitaire devrait stopper. Ensuite, on assistera à une baisse graduelle de la clientèle.

En réalité, il s'agit là d'une tendance due à la démographie et non pas au taux de fréquentation, explique M. La Haye. En 1970, le taux de fréquentation des universités se situait à 7 pour cent parmi la population québécoise et elle atteint présentement 17 pour cent. Cette progression pourrait même se continuer, estime M. La Haye, car la population québécoise a acquis au fil du temps une valeur culturelle qui lui fait chercher une instruction plus poussée.

Par contre, ajoute-t-il, le nombre de jeunes de 20 à 29 ans ira sans cesse en diminuant durant les

20 prochaines années, de sorte que la clientèle universitaire diminuera néanmoins.

Quelques mesures, soit de la part du gouvernement québécois, soit de la part des universités, pourraient contrer cette tendance, admet toutefois M. La Haye. Le gouvernement pourrait en effet concevoir des mesures qui inviteraient la population à la fréquentation des universités, tandis que les universités pourraient accentuer leurs efforts au plan du recrutement, en créant de nouveaux programmes ou en offrant un plus grand nombre de cours sur mesure, par exemple, indique M. La

Haye. Il est évident que certaines universités auront plus de succès que d'autres à retenir leur clientèle ou à en attirer une nouvelle.

Des pistes

De l'avis du vice-recteur à l'enseignement de l'Université de Sherbrooke, M. Jean-Guy Ouellet, si tous les paramètres demeuraient constants, que l'Université offrait les mêmes programmes, de premier cycle et s'adressant aux finissants du collégial par exemple, on assisterait sans doute à la diminution prévue. Par contre, plusieurs pistes s'offrent à l'Uni-

versité. Le rôle de l'Université pourrait être différent. Elle pourrait modifier la nature de ses programmes, développer du côté du perfectionnement et du recyclage chez les adultes, investir dans la qualité de ses programmes.

M. Ouellet fait remarquer qu'encore aujourd'hui, la population québécoise est moins scolarisée que celle du Canada ou des États-Unis. On peut donc supposer qu'elle pourrait poursuivre des études supérieures encore davantage qu'aujourd'hui.

Même du côté du baccalauréat, plusieurs programmes sont con-

tingentes à l'Université de Sherbrooke, rappelle M. Ouellet. L'Université pourrait, devant une diminution de clientèle, décontingenter ses programmes.

Il se pourrait aussi que les étudiants fassent leur choix de fréquentation en fonction de l'offre des universités; par exemple, un certain nombre d'entre eux pourraient préférer l'Université de Sherbrooke parce qu'ils y trouveront le régime coopératif.

Selon le vice-recteur à l'enseignement, il y a donc des pistes qui s'offrent aux universités et celles-ci pourraient prendre des mesures pour attirer la clientèle.

SEARS LIQUIDATION AVANT NOËL

SPÉCIAUX EN VIGUEUR JUSQU'AU 17 DÉCEMBRE 1988
 ou jusqu'à épuisement des stocks

La Couronne réclame une lourde sentence

SHERBROOKE — Le ministère public a demandé à tribunal hier de retirer Richard Vallée de la circulation pendant un bon bout de temps pour protéger les usagers de la route.

Cet individu, âgé de 23 ans, a repris le volant le 23 novembre avec 225 mg d'alcool dans son haleine malgré une interdiction judiciaire et semé la police sur une distance de 20 kilomètres en franchissant deux barrages routiers.

Vallée a commis ces infractions pendant qu'il se trouvait en attente de sentence pour délit de fuite le 31 janvier 87 ainsi qu'ivresse au volant, méfait public pour personification d'un autre conducteur, conduite malgré interdiction et bris de probation le 2 octobre 87.

Le procureur Paul Crépeau a rappelé que le prévenu est de plus hypothéqué de condamnations pour négligence criminelle dans la mise en service d'un véhicule en 83, conduite dangereuse en 86 et de sept ivresses au volant.

Il a dit que la société ne pouvait plus tolérer sur les routes des conducteurs comme Vallée qui n'ont aucun respect pour la loi et les ordonnances judiciaires.

Le défenseur Marc Montplaisir n'a pas caché que les motifs militent en faveur de son client étaient rares mais il croit qu'une cure de désintoxication pourrait lui permettre de solutionner son problème d'alcoolisme.

Il a soutenu que des peines totalisant neuf mois de détention seraient suffisantes pour Vallée qui purge déjà trois mois pour un vol de voiture.

On connaît aujourd'hui le quantum que lui réserve le juge Gabriel Lassonde de la chambre pénale de la Cour du Québec.

Les 20 ans de Laval Denis à la mairie du Canton de Weedon soulignés

CANTON DE WEEDON (YR) — Les membres du conseil municipal du Canton de Weedon ont voulu souligner les 20 ans à la mairie de M. Laval Denis, au cours d'une fête organisée pour souligner l'apport de ce dernier à la collectivité.

Le conseiller Clément Fortier, agissant comme animateur, a brièvement rappelé la contribution de M. Denis à sa communauté. Il siège depuis 1960 au conseil municipal, d'abord comme conseiller, puis comme maire à compter de 1969.

Au cours de sa longue carrière dans le monde municipal, M. Denis a agi comme préfet du comté de Wolfe, de 1974 à 1981, et il est présentement fort actif à l'exécutif de la MRC du Haut-St-François.

Une plaque commémorative et des cadeaux furent remis au maire du Canton de Weedon.

Cuisinières Fisher-Price. No. 65
 Qté: 19.
 Prix ord. 109,99
94⁹⁹
 Rabais 15\$

Tenues des fêtes en satin pour filles
 Roses ou noires. Tailles: 4-16. Qté: 125.
 Nos: 5370, 63, 66, 90, 64, 5372.
 Prix ord: 8,99 à 30\$
5⁹⁹ à 19⁹⁹
 Rabais 33 1/3%

Jeux d'unités d'attaque mobiles
 Bruit simulé, bombe, rayon laser.
 No. 16012. Qté: 100.
 Prix ord. 9,99
6⁹⁹
 Rabais 3\$

Chandails pour hommes
 Très bon choix de modèles.
 Couleurs et tailles assorties.
 Qté: 300.
14⁹⁹ 19⁹⁹ 24⁹⁹

25% de rabais sur notre entière sélection de pierres du Rhin

Autobus parlant "School Bus"
 No. 91113. Qté: 48.
 Prix ord. 69,99
49⁹⁹
 Rabais 20\$

Tenues d'hiver
 Telles que: blousons, manteaux, etc. 2 pièces.
 Couleurs variées. Tailles: 4-16. Qté: 150.
 Valeur 50\$ à 110\$
29⁹⁹ à 89⁹⁹

Trousse de couture
 No. 96727, 96728, 96721. Qté: 30.
 Prix ord. 19,99 à 49,99
15⁹⁹ à 39⁹⁹
 Rabais 20%

Robes de chambre Sears
 55% polyester, 45% coton. Couleurs: rayé bleu, rouge, lilas et vert. Taille: route grandeur. No. 1218. Qté: 48.
 Prix ord. 60\$
39⁹⁹
 Rabais 20,01

Sélection de pantalons pour jeunes filles
 Qté: 60. Prix ord. 28\$ à 42\$
17⁹⁹ à 26⁹⁹
 Rabais 33 1/3%

Rabais \$600 Chasse-neige
 10HP32 à chenille
 #52770
 Rég. 1799,99
1199⁹⁹
 SPÉCIAL

40% de rabais sur collection Winnie l'Ourson
 telles que blouses, jupes, pantalons.
 Polyester, coton et velours/satin.
 Valeur \$13 à \$18. SPÉCIAL
\$7 à \$10

Jumelles compactes 7x25
 No. 25015. Qté: 60.
 Prix ord. 99,99
69⁹⁹
 Rabais 30\$

Chemises habillées Léo Chevalier
 Couleurs assorties.
 Pointures: 14 1/2 à 17. Qté: 108.
 Valeur 30\$
19⁹⁹

Jaquette, pyjama de flanellette
 Qté: 100.
 Valeur 26\$ à 32\$
9⁹⁹

Crèches de Noël
 No. 27552, rég. 29,99
22⁹⁹
 No. 27551, rég. 19,99
12⁹⁹
 No. 27550, rég. 11,99
6⁹⁹

Scie circulaire Craftsman 7 1/4"
 2 lames. Garantie de 2 ans.
 No. 21914. Qté: 10.
 Valeur 157,98
89⁹⁹

Porte-documents en vinyle
 avec pochette intérieure.
 Couleurs assorties. Qté: 24. No. 52167
 Prix ord. 25\$
17⁹⁹
 Rabais 7,01

Pyjamas en polyester et coton
 Couleurs: bleu pâle, gris pâle. No. 39103-4. Qté: 96.
 Prix ord. 15,99
9⁹⁹
 Rabais 6\$

Sélection de manteaux longs en laine.
 Qté: 60.
 Valeur 130\$ à 145\$.
59⁹⁹

Sapins de Noël
 no. 26098 sapin blanc, 7 pieds, qté: 1, Rég. 139,99
 no. 26132 sapin blanc, 7 pieds, qté: 2, à 199,99
 no. 26123 sapin rose, 7 pieds, qté: 4,
 no. 26012 sapin vert, 6 1/2 pieds, qté: 3,
 no. 26128 sapin vert, 7 pieds, qté: 1, 199,99
Spécial 99⁹⁹

Coussins
 no. 20640, coussin en soie, 14x14, rég. 21,99 pour **9⁹⁹**
 no. 20460, coussin en velours côtelé 16x16, valeur 10,99 pour **5⁹⁹**
 Tons pastel et couleurs variées.

Pantoufles pour dames
 En suédoise doublée. Couleurs: rose, beige, bleu. Pointures: 6 à 10. No.: 0107.
 Qté: 144.
 Prix ord. 9,99
6⁹⁹
 Rabais 3\$

Rasoir Vibra-Shave
 Pour hommes ou dames.
 No. 95275. Qté: 72.
 Prix ord. 17,99
12⁹⁹
 Rabais 5\$

Manteaux longs en melton ou tweed de laine mélangée.
 Qté: 60.
 Valeur 79,99
49⁹⁹

Tenues d'hiver pour garçons
 Telles que: parkas, blousons, habits de neige.
 Couleurs variées. Tailles: 4-16. Qté: 250.
 Nos: 7852, 91-4851-3812-2903-3854.
 Valeur 45,00 à 120,00
29⁹⁹ à 89⁹⁹

Machine à pop corn
 No. 81931. Qté: 71.
 Prix ord. 27,99
19⁹⁹

Pantoufles pour hommes Pierre Cardin
 Dessus en vinyle. Couleurs assorties. Pointures: 7 à 12. No. 3390. Qté: 30.
 Prix ord. 7,99
4⁹⁹
 Rabais 3\$

Sac à cosmétiques
 Qté: 96.
 Prix ord. 4\$ à 19,99
3\$ à 14⁹⁹
 Rabais 25%

Emballage-cadeau de culotte pour dames
 Prix ord. 8\$ à 10\$
4⁹⁹ à 5⁹⁹
 Rabais 33 1/3%

1/2 de rabais sur tous les accessoires d'hiver pour garçons et filles 4-18
 Couleurs variées. Tailles: 4-18. Nos: 1301-7600-7410-2832. Qté: 500.
 Valeur 3\$ à 23\$
1⁹⁹ à 14⁹⁹

Friteuse SEB
 No. 81010. Qté: 25
 Prix ord. 109,99
99⁹⁹
 Rabais 10\$

Chemises sport
 Un cadeau de bon goût.
 Couleurs assorties.
 Tailles P.M.G.TG. Qté: 270.
12⁹⁹ 14⁹⁹ 19⁹⁹ 21⁹⁹

25% sur notre entière sélection de bijoux de saison
 Qté: 200

Rabais de 20% à 50% sur une sélection de jouets
 Exemples: char d'assaut et vedette de combat. Rég. 14,99. Qté: 25 Spéc. **749**
 Les oppresseurs, figurines Rég. 1,49 Qté: 20 Spéc. **99¢**

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA • LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN
 Les mentions "Ord." ou "Était" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 21h00 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 21h00 le samedi. Sherbrooke, Carrefour de l'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1988, Sears Canada Inc.

<p>UNE PETITE SURPRISE</p>  <p>BALLES PRO ÉLITE 392 (12 balles) NOTRE PRIX 9⁹⁵ PRIX SUGGÉRÉ 15\$</p>	<p>L'INDISPENSABLE</p>  <p>PARAPLUIE CIRCUIT NOTRE PRIX 9⁹⁵ PRIX SUGGÉRÉ 20\$</p>	<p>CONFORT POUR ELLE ET LUI</p>  <p>SOULIERS LADY JAZZETTE SOULIERS HÉRITAGE 69⁹⁵ PRIX SUGGÉRÉ 100\$ NOTRE PRIX</p>	<p>LA VRAIE BALLE LONGUE DISTANCE</p>  <p>BALLE ULTRA DE WILSON (12 balles) NOTRE PRIX 19⁹⁵ PRIX SUGGÉRÉ 27,95\$</p>	<p>PLAN MISE DE CÔTÉ 2690, chemin des Écosseas Sherbrooke, Québec J1H 5H1 (819) 562-4128</p>  <p>Golf de l'Estrie inc.</p>
---	--	---	--	---

RÉGIONAL

Hausse de taxes de 2,5% à Thetford

par Pierre SÉVIGNY
THETFORD MINES - Pour la deuxième année consécutive, le fardeau fiscal du contribuable de la ville de Thetford Mines sera majoré en 1989, soit d'une moyenne de 2,5 pour cent alors qu'il l'a été de 5 pour cent cette année.

Cette augmentation jugée raisonnable par les édiles s'explique par l'amélioration souhaitée de certains services municipaux et l'application de nouvelles mesures d'encouragement au développement de la ville.

Les prévisions budgétaires équilibrées de 1989 sont supérieures de 6,14 pour cent à celles de 1988 et la différence entre la hausse moyenne de 2,5 pour cent du compte de taxes, vient du fait que la ville a approprié un mon-

tant de 110,935 \$ à même son surplus accumulé et que l'évaluation imposable a fait un saut de plus de 14,2 millions \$ au cours des derniers mois, résultant en des revenus additionnels.

Le maire Henri Therrien a expliqué la position des élus par le fait qu'ils préfèrent favoriser un certain équilibre entre l'appropriation du surplus et l'augmentation des taxes. Selon lui, il serait malhabile de combler l'écart entre les revenus anticipés et les dépenses prévues uniquement en pigeant dans le surplus accumulé.

M. Therrien soutient que le Conseil doit conserver une marge de manoeuvre suffisante pour lui permettre de faire face à des imprévus.

Deux nouveaux taux

Dans les faits, seulement deux taux sont touchés par l'augmentation du fardeau fiscal. L'impôt foncier passe de 1,55 \$ à 1,61 \$ du 100 \$ d'évaluation totale imposable, alors que la taxe de services pour les logements occupés par un locataire est augmentée de 10 \$, pour se situer à 270 \$ par unité. Quant à la surtaxe foncière pour l'eau sur un lot non bâti, elle est réajustée de 0,78 \$ à 0,80 \$.

Tous les autres taux demeurent inchangés, soit 1,08 \$ du 100 \$ d'évaluation du terrain pour la neige, 170 \$ par unité de logement occupée par le propriétaire pour la taxe de services et 1,20 \$ du 100 \$ d'évaluation totale imposable pour le secteur commercial, 0,19 \$ du 100 \$ d'évaluation totale imposable pour l'assainissement et 4 pour cent de la valeur locative annuelle pour la taxe d'affaires.

200 \$ sur 7 ans

Depuis 1982, l'augmentation de l'impôt foncier municipal à Thetford Mines est de 200 \$, soit 23,39 pour cent réparti sur sept ans, donnant une augmentation annuelle moyenne de 3,34 pour cent.



Henri Therrien

Un budget pour soutenir l'expansion de la ville

THETFORD MINES (PS) - Les prévisions budgétaires 1989 de la ville de Thetford Mines reflètent l'intention des édiles de favoriser la poursuite du développement économique du milieu.

A cet effet, les prévisions font un bond de 6,14 pour cent pour atteindre les 13,216,556 \$, soit le plus important budget jamais adopté par les dirigeants municipaux de Thetford Mines.

Le maire Henri Therrien a précisé que ces prévisions s'inscrivent favorablement en fonction des perspectives économiques optimistes. Ainsi, en plus de la réalisation du projet de la Maison de la culture, les principaux projets priorisés pour 1989 sont la rénovation des quartiers Mitchell (phase 2) et Amiante (phase 7), l'aménagement des infrastructures pour favoriser quatre projets de développement domiciliaire, l'achat de machines diverses, l'acquisition d'un camion-incendie, l'informatisation des départements ainsi que d'importants travaux de réfection de voirie et des trottoirs.

Immobilisation

Pour les projets en immobili-

sation à même des règlements d'emprunt, la ville prévoit un montant de 2,569,500 \$ en 1989. Les projets spéciaux grugeront 387,150 \$ dont 71,850 \$ réservés spécifiquement à l'entretien des bâtiments municipaux. Les immobilisations prévues à même le fonds de roulement totaliseront 375,000 \$ alors que les édiles entendent utiliser 137,000 \$ puisés dans les soldes disponibles au fonds des règlements d'emprunts.

Les dirigeants municipaux veulent donc poursuivre la relance amorcée au cours des dernières années et qui commence à se vérifier concrètement. A cet effet, le rôle d'évaluation imposable a augmenté au cours des douze derniers mois de 14,2 millions \$ pour atteindre 306 millions \$, un sommet jamais égalé auparavant. Cette importante hausse permet d'améliorer le ratio de la dette à long terme pour le faire passer de 5,9 à 5,6 pour cent alors qu'il se situait à 6,5 pour cent en 1981.

Bambin renversé à Plessisville

PLESSISVILLE - Le jeune Nicholas Lambert, 6 ans, de Plessisville, fils de Gaetan Lambert, a subi des blessures assez sérieu-

ses, lorsqu'il a été renversé par une automobile circulant sur la rue St-Calixte lundi, vers 17h15.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Que devrait faire Robert Bourassa au sujet de la loi 101 et l'affichage?



Pauline Bellerose Audette Turmel Bruno Dubuc

Pauline Bellerose, Sherbrooke: "L'affichage devrait être davantage en français. Il y a encore pas mal d'anglais, bien qu'il a eu un effort depuis quelques années pour franciser. Par contre, il y a le tourisme pour lequel l'anglais peut représenter de l'intérêt".

Audette Turmel, Sherbrooke: "L'affichage devrait être en français parce qu'on est français".

Bruno Dubuc, Rock Forest: "Il faut tout mettre en français parce qu'on est au Québec et il faut protéger la loi 101".

Gaston Martel, Sherbrooke: "Moi, mon point de vue, c'est le français. Le Québec est la seule province francophone et on doit parler français chez nous".

Normand Bellavance, Sherbrooke: "La langue première, c'est le français; je pense que M. Bourassa doit aller dans le sens de la langue française. Par contre, vu qu'il y a beaucoup de gens parlant d'autres langues, on pourrait tolérer d'autres langues plus tard".

Marie-Paule Boutin, Sawyerville: "L'affichage devrait être bilingue. Quand on est en affaires, l'argent des Anglais vaut autant que celle des Français. D'ailleurs, on est dans un pays libre."



Gaston Martel Normand Bellavance Marie-Paule Boutin

Procès de Tchung fixé au 28 février

ARTHABASKA (MC) - Les associés Hoa Tchung et Paul Chatman de Victoriaville subiront leur procès le 28 février prochain au palais de justice d'Arthabaska, sous des accusations d'incendie criminel et de fraude.

La date du procès a été fixée hier par le juge Jean Drouin de la Cour du Québec, après que les deux jeunes co-propriétaires de Creation CHT aient renoncé à leur enquête préliminaire.

Complot

Les deux hommes ont été formellement accusés, le 30 septembre dernier, de complot pour allumer un incendie criminel, d'incendie criminel et de fraude. Les accusations se rapportent à des incendies survenus en 1986 dans le bâtiment abritant leur commerce, rue Tourigny à Victoriaville.

Déjà, deux autres individus, Jean Croteau, 35 ans, de Victoriaville, et Daniel Dupuis, 24 ans, d'Arthabaska, qui purgent actuellement des peines d'emprisonnement pour un vol qualifié, ont reconnu leur participation à ces incendies criminels. Croteau a écoupé de 22 mois d'emprisonnement, contre 2 ans moins un jour pour Dupuis.

la tribune
 1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
 Tél.: 564-5450, J1K 2X8
 Journal quotidien publié à Sherbrooke par
 Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
 (division La Tribune)
Téléphones:
 Petites annonces: 564-0999
 Publicité: 564-5450
 Rédaction: 564-5454
 Abonnements: 564-5486
 Courrier de deuxième classe:
 Enregistrement No 1539
 Abonnement: Au Canada, territoire immé-
 diat, sauf endroits desservis par camélot et
 routes motorisées: 1 an \$110,00, 6 mois
 \$70,00, 3 mois \$40,00, 1 mois \$15,00. Hors
 de notre territoire immédiat: États-Unis et
 autres pays: 1 an \$165,00, 6 mois \$100,00,
 3 mois \$65,00, 1 mois \$25,00.
 La Tribune est socialement de la Presse ca-
 nadienne, de l'Association des quotidiens de
 langue française, membre de l'Association
 des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit
 Bureau de Circulation ABC et à l'Union inter-
 nationale de la presse catholique. Sources
 d'informations: Presse canadienne, Presse
 associée, Reuter, Agence France-Presse. Le
 service de photos fac-similées de la Presse
 canadienne et les agences affiliées sont
 autorisées à reproduire les informations de
 La Tribune.

DINGBATS
 Une expression ou un cliché à découvrir. Un jeu où la logique et
 l'imagination colorent l'humour.

SEAU D'EXCELLENCE
 de l'Association des consommateurs
 du Québec

SUPER QUIZ
 Un jeu de questions et réponses de connaissances
 générales comportant trois niveaux de difficultés.

CHARIVARI
 Jouer maintenant à la maison le quiz le plus populaire
 de l'heure (2 à 24 joueurs).

Toutes les cartes
 de crédit reconnues
 sont acceptées.

DISPONIBLES CHEZ:

OGILVY
 QUATRIÈME ÉTAGE
 Sainte-Catherine
 angle de la Montagne

4152, rue St-Denis
 Montréal (Québec)

Centre Duvernay
 3100, boul. de la Concorde
 Laval (Québec)

Métro Berri-UQAM
 508, rue Ste-Catherine Est
 Montréal (Québec)

2215, boul. Lapinière
 Brossard (Québec)
 (face au Mail Champlain)

Centre Les Tourelles
 3025, rue King Ouest
 Sherbrooke (Québec)

TOUS NOS CLIENTS SONT HEUREUX.

Oncle Pierre qui donne.
 Philippe qui reçoit.
 Maman qui trouve, ENFIN.
 Grand-mère et son casse-tête.
 Jessica qui apprend.
 Francis qui rit.
 Marraine Diane.
 Les jumeaux Martin et Martine.
 La gardienne.
 Tous nos clients sont heureux.

Franc Jeu présente à sa clientèle un choix sensationnel de 8,000 jeux et jouets pour enfants de tout âge (jusqu'à 99 ans... au moins).

Des jouets solides, originaux.
 Des jouets qui durent
 et qui captivent LONGTEMPS.

ET VIVE LE TEMPS DES FÊTES!

Les boutiques Francjeu

où trouver...est un jeu d'enfant

Best Business Award 1987-88
 Prix du Meilleur Commerce

Hôtel de ville: référendum le 22 janvier à Plessisville Paroisse

par Maurice CLOUTIER
PLESSISVILLE PAROISSE - Les contribuables de Plessisville paroisse décideront du sort du projet de construction d'un hôtel de ville et d'un garage, lors d'un référendum le 22 janvier prochain.

Lundi soir, les élus municipaux ont décidé unanimement de maintenir le projet et de tenir un référendum. Une dizaine de citoyens, opposés au projet, étaient alors dans la salle. Le référendum sur le règlement d'emprunt de 436,000 \$ pour le projet, a été rendu nécessaire lorsque pas moins de 320 citoyens ont enregistré leur opposition à cet investissement.

Plusieurs citoyens seraient choqués de la discrétion du conseil dans ce dossier, tandis que d'autres craignent une forte hausse de taxes.

Information
 Le maire Gérard Dubois a mentionné que le conseil municipal tiendra des rencontres d'information avant le vote du 22 janvier, pour bien expliquer la nécessité de l'investissement.

"Je suis confiant, a conclu le maire, que le vote sera positif lorsque les citoyens seront bien informés."

clément
 PoLo Ralph Lauren
 boutique
 564-7881
 3025 King Ouest Sherb. 45519

Idée cadeau pour Noël
 Nous sommes maintenant ouvert tous les soirs jusqu'à 21h00, jusqu'au vendredi 23 décembre inclusivement.

Gilets à manches longues
 - tailles P/M/L/XL
 - couleurs assorties
 AUSSI DISPONIBLE EN NOIR
 \$30,99

PLACE FLEUR DE LYS - PLACE STE-FOY - GALERIES DE LA CAPITALE - SHERBROOKE - TROIS-RIVIÈRES - MONTREAL

RÉGIONAL

Installation annoncée pour 1989 à Saint-Germain

Une piste pour conducteurs de niveau élevé

par **Gérald PRINCE**
DRUMMONDVILLE — La municipalité de paroisse de St-Germain sera dotée en 1989 d'une installation à peu près unique au Québec: une piste d'entraînement permanente pour les conducteurs automobiles de niveau élevé.

Selon le député Gardner

"Québec fait son travail" pour le service ferroviaire

VICTORIAVILLE (MC) — Le député d'Arthabaska, Laurier Gardner, assure que "le gouvernement du Québec fait son travail", pour obtenir le maintien du service ferroviaire par le Canadien national sur la subdivision Danville, qui traverse la région des Bois-Francis.

Il ajoute que des échanges sont en cours sur ce dossier entre le personnel du ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, et des représentants de l'Office national des transports.

"Le dossier est suivi de près", lance-t-il, en guise de réponse aux propos tenus par le ministre canadien des Transports, Benoît Bouchard, dans une récente let-

tre à un industriel de Princeville qui s'inquiète de l'évolution du dossier.

M. Bouchard déplorait le fait que Québec n'avait pas transmis à son ministère, ni à l'Office national des transports, une description du réseau ferroviaire essentiel pour le développement futur de la province. Il ajoutait que sans un tel plan, l'Office devait donner suite, cas par cas, aux demandes d'abandon.

Actuellement, l'Office doit se prononcer sur une demande du Canadien national, qui veut abandonner le service ferroviaire sur la subdivision Danville, en raison des pertes annuelles d'opération encourues. Plusieurs industriels et politiciens s'opposent à la fermeture de ce tronçon.

L'annonce en a été faite hier par M. George A. Gowing, promoteur de ce projet, en présence du maire Jacques Martineau, et de M. Yvon Lapointe, directeur du service de l'éducation routière du CAA-Québec.

Ce centre d'entraînement professionnel pour l'avancement de la conduite automobile (CEPAC) nécessitera en 1989 des investissements de 600,000 \$ sur un terrain situé près de l'autoroute 20 et de la route nationale 122, où se trouvait l'aéroport privé de Jean St-Germain. Cinq à six nouveaux emplois seront créés. Les cours y ont d'ailleurs débuté en novembre, mais l'entraînement sur piste ne commencera qu'à l'été 1989.

Le CEPAC, a déclaré M. Gowing, est reconnu par la Canadian Automobile Association (CAA) et est considéré comme l'un des centres les mieux organisés au Québec. Basé sur le programme Auto-Contrôle, il est accessible à tous les conducteurs d'automobiles, depuis les débutants jusqu'aux chauffeurs d'ambulances et aux policiers.

Le CEPAC a été installé à St-Germain, plus précisément à la sortie 170 de l'autoroute 20, pour pouvoir desservir, à environ une heure de voiture, 80 pour cent de la population du Québec, qu'on retrouve dans les centres urbains de Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.



La maquette du CEPAC de Saint-Germain a été dévoilée hier par le promoteur George A. Gowing.

3 individus devant le juge pour vol qualifié, séquestration et vol simple

DRUMMONDVILLE (GP) — Trois individus de la banlieue sud de Montréal, subissent cet après-midi leur requête en cautionnement devant un juge de la Cour du Québec, à la suite d'accusations de vol qualifié, séquestration et vol simple portées contre eux.

Pouzet, 22 ans, de Brossard, et les frères Erick et Alain Lacourse, âgés respectivement de 22 et 24 ans, de Greenfield Park.

Selon les dénonciations déposées devant la chambre criminelle de la Cour du Québec, les trois prévenus se seraient rendus, le dimanche 4 décembre, vers midi, à la pharmacie Berubé de St-Léonard d'Aston, à une quinzaine de kilomètres de Drummondville.

Les trois prévenus sont Joël

Conseiller furieux Taxes en hausse de 3,7 p. cent à Plessisville

PLESSISVILLE — Le contribuable moyen de Plessisville encaissera une augmentation de 3,7 pour cent des taxes municipales en 1989, ce qui a soulevé la colère du conseiller Arsène Rousseau.

Le conseiller Rousseau s'est prononcé contre les prévisions budgétaires 1989, qui ont tout de même été adoptées lors d'une assemblée spéciale houleuse lundi soir.

Passant à l'offensive, il a accusé la mairesse Madeleine Dusseault de ne pas prendre ses responsabilités concernant l'assainissement des dépenses municipales, ce qui permettrait d'éviter une hausse de taxes.

Il a égayé ses propos en levant le voile sur certaines parties d'un rapport sur l'administration municipale, que la Ville a toujours refusé de rendre public. Mme Dusseault et quelques conseillers ont répliqué que le conseiller Rousseau, qui ne cesse de critiquer le travail de ses pairs depuis les élections de 1985, prend un malin plaisir à démolir leurs efforts.

Le conseil municipal, sauf M. Rousseau, a approuvé une hausse de la taxe foncière de 0,10\$ du 100\$ d'évaluation, portant le taux pour 1989 à 1,99\$. La taxe d'enfouissement des déchets augmente de 3\$, à 15,80\$. Les autres taxes demeurent comme en 1988, soit 0,10\$ du 100\$ pour l'assainissement, 0,42\$ pour le service d'égouts, 0,38\$ pour le service d'eau et 33\$ pour l'enlèvement des déchets.

Le propriétaire d'une maison évaluée à 40,000\$ doit s'attendre à une hausse de taxes de 43\$ ou 3,7 pour cent. Il devra déboursier 1,204\$ en 1989, contre 1,161\$ en 1988. L'augmentation des dépenses pour l'opération des bassins d'épuration des eaux usées, mis en opération au cours de 1988, est de 100,000\$ et explique en grande partie la hausse de taxes, a mentionné le maire, Madeleine Dusseault.

Globalement, les prévisions budgétaires 1989 atteignent 5,180,000\$, par rapport à 4,954,000\$ en 1988. Les élus municipaux n'ont pas touché au surplus accumulé, qui devrait être de 250,000\$ au 31 décembre prochain, pour équilibrer le budget 1989.

Immobilisations

Les immobilisations annoncées pour 1989 totalisent 4,457,400\$. Les gros montants vont au développement du parc industriel avec 2,071,000\$ en travaux d'aqueduc et d'égouts et 534,000\$ pour l'acquisition de terrains. Une dépense importante de 800,000\$ est prévue pour des travaux d'élimination des eaux de surface.

Le programme triennal est complété par des immobilisations de 1,247,400\$ en 1990 et de 1,854,700\$ en 1991.

Rousseau

Il faut dégraisser l'administration municipale à Plessisville, clame de son côté le conseiller municipal Arsène Rousseau.

"L'administration est trop dispendieuse. Le conseil municipal aurait dû apporter des correctifs. Il pourrait alors y avoir une réduction de taxes à Plessisville", soutient-il.

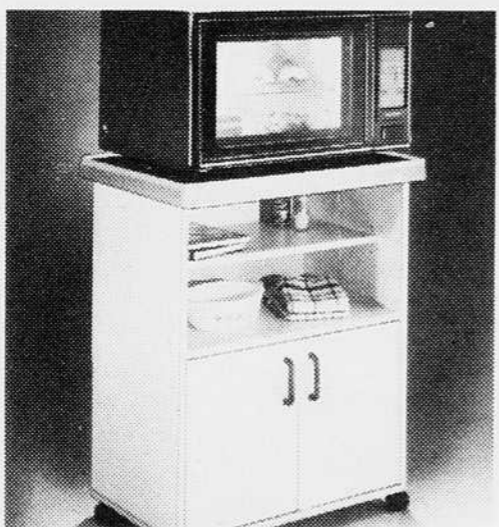
Le conseiller Rousseau appuie ses propos sur des extraits, qu'il a rendu publics, d'un profil économique de Plessisville commandé en 1986 par le conseil municipal, qui a toujours refusé depuis ce moment de remettre le document à la presse.

KENMORE... AYEZ-EN UN À LA MAISON!

329⁹⁹ Ch

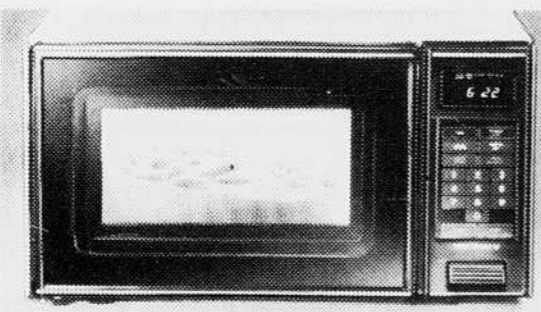
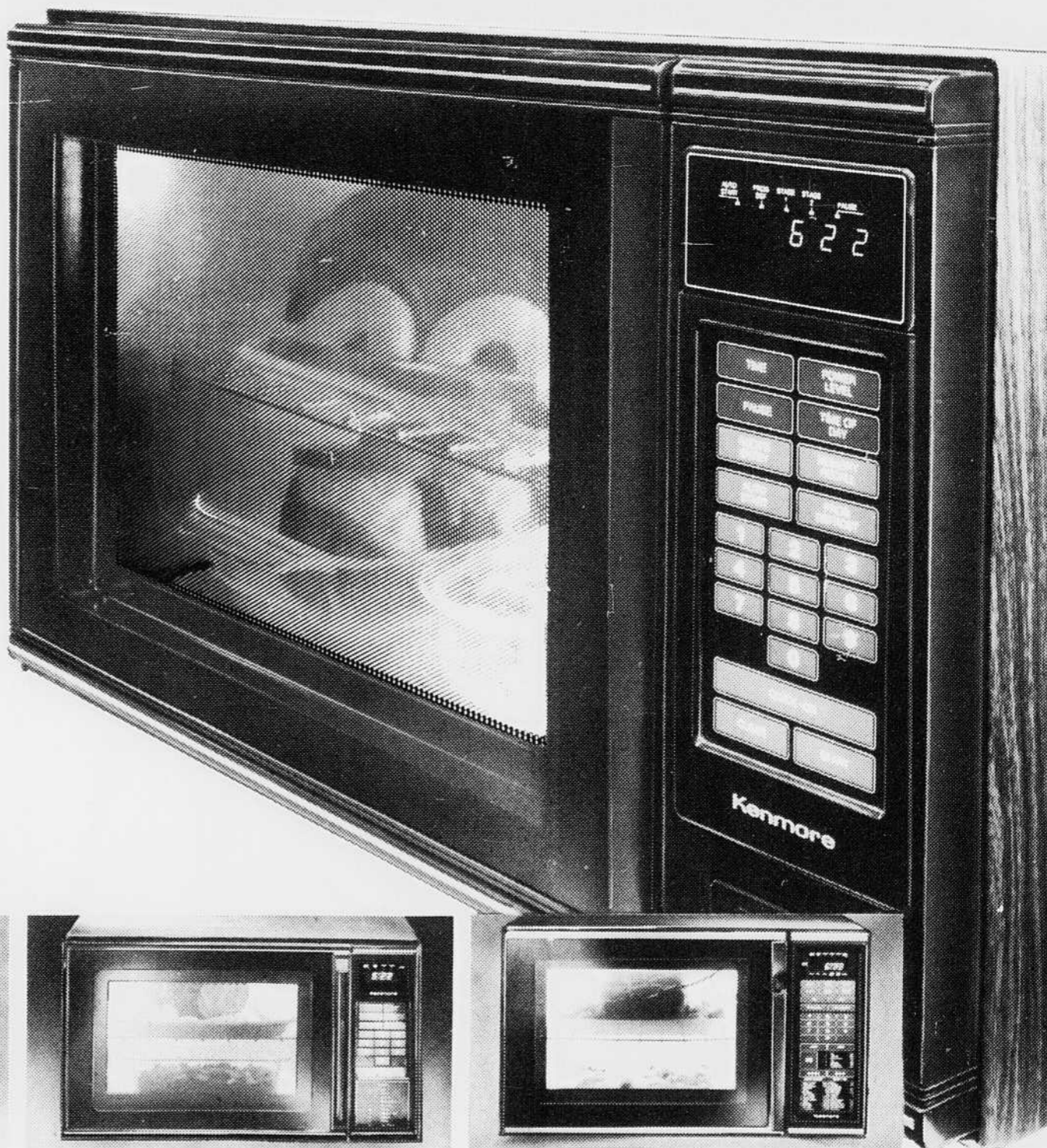
Micro-ondes grand format de 1.4 pi³ avec grille 'Repas complet' pour cuire jusqu'à 3 aliments à la fois... vous passez moins de temps dans la cuisine! Décongélation programmée pour dégeler lentement les restes de dinde. Modèle 700 watts* à réglages 'Quick On' et mise en marche différée. No 88146.

*Basé sur test avec 2 litres d'eau



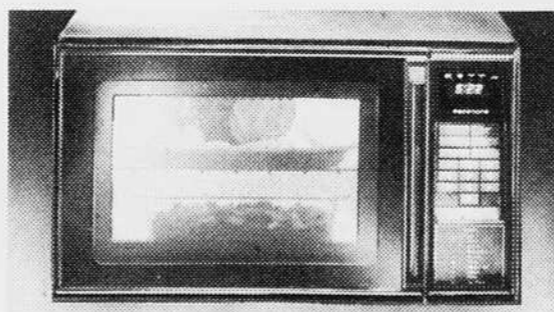
99⁹⁹ Ch

Rabais 30\$. Meuble bas pour micro-ondes. Fini ton amande. Dessus façon billot. Espaces de rangement ouvert et fermé à 1 tablette réglable. Facile à monter. No 84549.



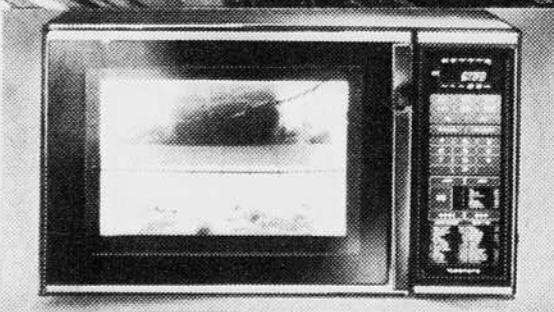
199⁹⁹ Ch

Micro-ondes compact à 10 niveaux de puissance jusqu'à 450 watts*, 2 mémoires de cuisson, capacité de 0.4 pi³. Touche pause pour ajouter des ingrédients ou mélanger. No 87455.



349⁹⁹ Ch

Micro-ondes de format moyen à sonde thermique, programme 'Auto-Roast', réglages 'Quick On', recettes à programmer, 10 niveaux de puissance jusqu'à 700 watts*, 2 mémoires de cuisson, capacité de 1.0 pi³. No 87567.



399⁹⁹ Ch

Rabais 30\$. Modèle grand format 1.4 pi³ à programme 'Auto-Roast' et sonde thermique pour cuire à point la dinde, le jambon, etc. Puissance de 700 watts*. Grille 'Repas complet'. No 88246.

Prix en vigueur jusqu'au 17 décembre 1988, ou jusqu'à épuisement des stocks

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1988, Sears Canada Inc.

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

RÉGIONAL

A moins qu'aucune autre méthode ne soit disponible dans le cadre d'une fouille policière

Injecter de force un tranquillisant constitue une pratique abusive

— le juge Yves Mayrand

par **Gérald PRINCE**
DRUMMONDVILLE — Injecter de force un tranquillisant à un individu dans le cadre d'une fouille policière, constitue une pratique abusive, à moins qu'aucune autre méthode ne soit disponible pour compléter la fouille.

C'est ce que vient de statuer le juge Yves Mayrand aux Assises du district de Drummond, dans une décision promise, selon les procureurs impliqués, à un retentissement certain.

La décision du juge Mayrand s'inscrit dans le cadre d'un pro-

cess devant jury: Claude Bouchard, 30 ans, de Montréal-Est, un détenu du pénitencier de Drummondville, a été conduit de force par les enquêteurs de la GRC dans un hôpital de Montréal, le 2 août 1988. Incapable de lui faire prendre des radiogra-

phies, parce que Bouchard se débattait trop, un officier de la GRC a demandé et obtenu qu'un médecin administre un tranquillisant au détenu pour le faire cesser de se démener de la sorte. Effectivement, quelques minutes après l'injection, Bouchard s'est laissé radiographier et une quinzaine de grammes de hashish ont été visibles dans ses intestins.

Pour le juge Mayrand, l'injection d'un tranquillisant ne doit

survenir seulement si tous les autres moyens sont épuisés. Or, dans ce procès, la GRC manquait d'effectifs pour exercer une surveillance plus longue du provenu qu'on soupçonnait d'avoir avalé des stupéfiants. Pour le juge, le manque d'effectifs policiers et correctionnels n'est pas une raison valable pour poser un tel geste.

Intégrité de l'être humain

Administrer un tranquillisant, note le juge, c'est atteindre le cerveau d'un individu et modifier

son comportement. A son avis, c'est un acte contraire à l'intégrité de l'être humain, affirme le juge, et c'est pourquoi cette formule ne doit être utilisée qu'en dernier et ultime ressort.

Quant aux autres façons d'effectuer des fouilles dans les cavités corporelles d'un individu soupçonné d'avoir avalé de la drogue, comme la fouille rectale, la radiographie et les lavements, le juge Mayrand estime qu'elles sont acceptables.

A l'issue de son procès, qui a duré 9 jours, le jury, formé de sept femmes et cinq hommes, a

trouvé Bouchard coupable de possession de drogues. Le juge l'a condamné à trois mois de détention, en plus des cinq années qu'il purge présentement.

Pour Me Michel Bélanger, qui assurait la défense, la décision du juge Mayrand est importante en ce qu'elle précise certains aspects d'une décision de la Cour Suprême sur les fouilles abusives. De son côté, le procureur de la Couronne dans ce dossier, Me Claude Bélanger, voit dans cette décision des balises pour le travail policier, en particulier en matière de fouille des détenus, à la recherche de stupéfiants.

Le juge Jacques Biron nommé au tribunal des professions

DRUMMONDVILLE (GP) — Siégeant à Drummondville depuis huit ans, le juge Jacques Biron de la Cour du Québec, vient d'être assigné à un nouveau poste régulier à Montréal.

Il siégera dorénavant comme juge du tribunal des professions avec 10 autres confrères et son territoire s'étendra sur tout le Québec.

"Il s'agit pour moi, a confié hier le juge Biron depuis son bureau de Montréal, d'un défi très intéressant". Sa fonction, qu'il occupait à l'occasion depuis quelques années, consiste à entendre en appel les décisions rendues par les comités de discipline de 42 ordres de profession (dentistes, médecins, avocats, etc.).

Tout récemment, le juge Jacques Biron a été assigné par le juge en chef à ce poste: un arrêté en conseil devrait suivre pour le confirmer. Le juge Jacques Biron, après avoir exercé comme avocat de pratique privée pendant plusieurs années à Drummondville, avait été nommé juge de la Cour provinciale en 1980. Sa nomination, a-t-il précisé hier, l'oblige cependant à quitter

Drummondville pour aller résider dans la région montréalaise.

Poste ouvert

D'autre part, le ministère de la Justice du Québec vient d'ouvrir le poste du juge Jacques Biron à Drummondville. Dans un avis public publié dans la presse spécialisée, il réclame des candidatures pour un juge résident de la Cour civile à Drummondville,

qui peut être appelé, comme le faisait le juge Jacques Biron, à siéger à l'occasion aux deux autres chambres de la Cour du Québec, la Chambre jeunesse et la Chambre criminelle et pénale.

Quant à la succession du juge Jacques Biron, on croit savoir qu'au moins quatre ou cinq avocats de Drummondville manifestent leur intérêt à postuler ce poste, mais aucun ne l'a annoncé officiellement encore.

Le bâtiment ne sera probablement pas prêt

VICTORIAVILLE — Il est peu probable que la construction d'un bâtiment multifonctionnel au coût de 1,7 million \$, puisse être complétée à temps pour la prochaine édition de l'Exposition agricole de Victoriaville prévue du 7 au 13 août.

Les dirigeants de l'Exposition ont déposé officiellement leur demande de subvention de 600,000 \$ à une haute-fonctionnaire du bureau du ministre de l'Agriculture, Michel Page.

Ils obtiendront une réponse lors du dévoilement des crédits entérinés par le Conseil du trésor pour la

nouvelle année financière débutant le 1er avril.

Entre-temps, les dirigeants de l'Expo, avec son président en tête, Clément Desrochers, reconstruiront d'ici le congé de Noël le député de Lotbinière, Maurice Tremblay, concernant la possibilité d'une aide financière de 500,000 \$ du gouvernement fédéral.

"On peut pas se prononcer pour l'instant sur les chances qu'a le projet de se concrétiser, mais ce sera difficile pour l'Exposition de 1989", a déclaré M. Desrochers demeurant néanmoins optimiste.

CITADELLE CENTRE NOËL

2500

DE DÉCORATIONS DE NOËL **GRATUIT** À L'ACHAT D'UN ARBRE DE 6 PIEDS ET PLUS. (sauf lumières)

PAPIER D'EMBALLAGE **50% DE RABAIS**

GRATUIT LIVRE À COLORIER AVEC TOUT ACHAT JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

GRATUIT BOÎTE DE RANGEMENT VALEUR DE 10 \$ À L'ACHAT D'UN ARBRE DE 4 PIEDS ET PLUS JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

NOËL

CENTRE CITADELLE

Lundi au vendredi de 9h à 21 hres. Samedi de 9h à 18 hres.

Sherbrooke: 564-8611 | St-Hyacinthe: 773-5667 | Drummondville: 474-2777 | Arthabaska: 357-9231 | Thetford Mines: 335-9156 | Granby: 378-4944

F. FARHAT OPTICIEN D'ORDONNANCES

Le supermarché de la lunette

DEUX PAIRES DE LUNETTES pour seulement **98\$** Monture & lentilles simple foyer de verre

DEUX PAIRES DE LUNETTES pour seulement **136\$** Monture & lentilles double foyer, valais en verre

Un MAXI service pour un MINI prix

153 WELLINGTON NORD SHERBROOKE, QUÉ., J1H 5B9, 563-4447

CENTRES JARDIN Gagnon BOTANIX

serres et pépinières

Offre valide jusqu'au 20 décembre 1988 ou jusqu'à épuisement de la marchandise.

IDÉE-CADEAU 20% DE RABAIS SUR TOUS LES OUTILS GARDENA en magasin Outils de jardinage de haute gamme Garantie de 1 an.

IDÉE-CADEAU 20% DE RABAIS SUR TOUS LES MODÈLES DE MANGEOIRES D'OISEAUX EN MAGASIN

IDÉE-CADEAU RABAIS \$200 DE avec ce coupon à l'achat d'un livre de jardinage ou d'ornithologie (oiseaux)

IDÉE-CADEAU Offrez un certificat-cadeau pour la conception d'un PLAN D'AMÉNAGEMENT ou l'achat de produits.

RABAIS DE \$400 avec ce coupon à l'achat de FLEURS DE NOËL ou de PLANTES VERTES Achat minimum de \$20

Heures d'ouverture: de 9h00 à 21h00 du 20 au 23 décembre et de 9h00 à 17h00 le 24 décembre.

2480 King Est, Fleurimont 564-0044 | 4600, boul. Bourque, Rock Forest 564-7884

Le CENTRE-JARDIN GAGNON de Coaticook sera fermé du 15 novembre 1988 au 15 avril 1989. Notre clientèle est invitée à se rendre au CENTRE-JARDIN GAGNON de Fleurimont ou Rock Forest.

RABAIS DE \$500 Sur présentation de ce coupon à l'un de nos centres jardin Gagnon, économisez \$500 à l'achat d'un centre de table ou d'une gerbe de porte ou d'une couronne décorée. Achat minimum de \$25. 1 coupon par client. Valable jusqu'au 20 décembre 88 ou jusqu'à épuisement de la marchandise.

Une promotion en collaboration avec **la tribune**

NATIONAL

Charest se retrouve au 3e rang pour les dépenses de voyages l'an dernier

OTTAWA (PC) — Au chapitre des dépenses de voyages pour l'exercice financier 1987-88, le ministre d'État à la Jeunesse, M. Jean Charest, se retrouve au troisième rang avec \$149,002 parmi les ministres fédéraux, découvre-t-on dans les Comptes publiés dont certains chiffres ont été publiés hier.

Au total, les ministres fédéraux ont rapporté \$2.1 millions en dépenses de voyages pour les besoins de leurs ministères.

Ces statistiques sur les dépenses du gouvernement fédéral ont été dévoilées sans bruit après la publication du rapport annuel du Vérificateur général sur les erreurs administratives et les gaspillages du gouvernement.

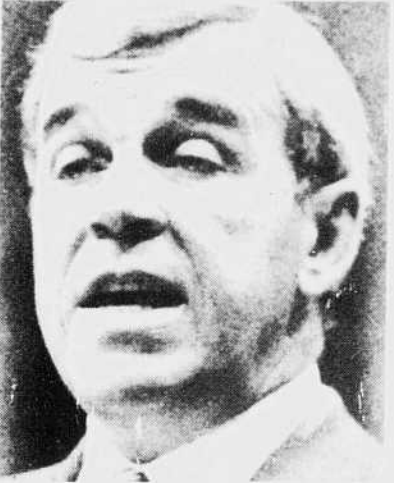
Le ministre qui a accumulé le compte de voyage le plus volumineux est le ministre de l'Emploi d'alors, M. Benoît Bouchard, maintenant ministre des Transports, avec \$156,501 durant l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars dernier. Au deuxième rang avec des dépenses de \$151,381, venait M. Bernard Valcourt, qui était ministre d'État au Tourisme au début de l'exercice et qui a pris en plus le poste de

ministre d'État aux Affaires indiennes.

Le premier ministre Brian Mulroney a rapporté des dépenses de voyages bien modestes de \$18,469.

Les chiffres cités représentent les dépenses des ministres durant l'accomplissement de leurs devoirs publics. Ils n'incluent pas les coûts du personnel d'appui, des réceptions considérées essentielles, les dépenses de déplacement lorsqu'en voyage avec des comités parlementaires ni les frais couverts par la Chambre des communes.

Mais les montants publiés mardi englobent les dépenses d'un



Benoît Bouchard

ministre quand il se rend dans sa circonscription en utilisant la passe d'Air Canada.

Le total de \$2.1 millions représente une légère hausse au regard du total de \$1.9 million rapporté durant l'exercice financier précédent. Mais le total individuel le plus élevé en 1986-87 avait été celui de \$108,000 rapporté par le ministre de la Santé Jake Epp, soit bien moindre que le total de M. Bouchard.

M. Epp, qui en 1987-88, se retrouvait en cinquième position avec \$95,374, a justifié ses dépenses de voyage de l'an dernier en affirmant que le Canada a joué un rôle de leader à plusieurs conférences internationales sur la santé où sa présence était nécessaire.

Au quatrième rang, on retrouve M. Bill McKnight, aux Affaires indiennes, avec \$136,600.

Le ministre du Commerce international, M. John Crosbie, qui occupait la porte-feuille des Transports à cette époque, est cité à la fin de la liste avec un compte de dépenses de voyages de \$885.

Un porte-parole du Vérificateur général, M. Kenneth Dye, avait déclaré il y a quelques mois qu'on examinerait avec plus d'attention les dépenses dont les ministres demandent le remboursement.

M. Dye aurait mis en place un projet pilote de surveillance des réclamations.

Des libéraux bien connus impliqués dans l'achat de terrains à des fins spéculatives

par Norman DELISLE
 QUEBEC (PC) — Des libéraux bien connus de la région de Québec sont impliqués dans l'achat de terrains situés dans les environs du massif de la Petite Rivière Saint-François, révèlent des documents rendus publics mardi par le premier ministre du Québec Robert Bourassa.

"Mais il n'y a pas de décision prise sur le développement de la (Petite) Rivière Saint-François et je n'ai rien dans les propositions qui me sont faites pour une décision très proche sur ce développement", a commenté M. Bourassa devant la commission parlementaire qui étudie les engagements financiers du ministère qu'il dirige, celui du Conseil exécutif.

Un projet pour la création d'un super-centre de ski a été mis de l'avant dès 1975 pour ce coin enchanteur de Charlevoix. Certains parlent d'investissements de \$300 millions.

Les spéculateurs qui se sont procurés les terrains voisins du projet ne pourront donc pas rentabiliser à court terme leurs investissements fonciers, à moins que le gouvernement ne décide d'aller de l'avant dans le développement du centre de ski projeté pour ce secteur de Charlevoix.

Les achats de terrains "peuvent être reliés à un développement hypothétique et potentiel mais tant qu'on n'aura pas décidé du développement, cela demeure des hypothèses", a dit

le premier ministre. Le gouvernement a ordonné en octobre dernier au ministère de la Justice d'enquêter sur les transactions de terrains qui ont touché ce secteur de Charlevoix.

L'enquête révèle que "des changements significatifs de propriétaires sont intervenus sur le territoire de la municipalité".

"Les changements de propriété les plus importants des deux dernières années ont notamment affecté les lots contigus au territoire propriété du gouvernement du Québec", dit le rapport.

Parmi les entreprises impliquées dans les transactions et nommées dans le rapport du ministère, on note la compagnie Horizons Saint-Laurent dont le siège social est au bureau 736 du 2 Place Québec, soit la même adresse que le bureau de l'avocat québécois Marcel Aubut. Ce dernier est d'ailleurs administrateur de l'entreprise en compagnie de deux fournisseurs à la caisse électorale du Parti libéral, MM. Louis Morisset et Marcel Jobin.

Autre entreprise impliquée dans les transactions: une deuxième compagnie à numéro, 2163-6444 Québec Inc., dont le siège social est au bureau de l'avocat Pierre Pouliot. Ce dernier est administrateur de l'entreprise et contributeur à la caisse électorale du PLQ.

Enquête demandée par Ryan sur l'école de la Cité écologique

QUEBEC (PC) — Le ministère de l'Éducation enquête sur la Cité écologique de l'ère du Verseau, a confirmé hier le ministre Claude Ryan à l'Assemblée nationale.

En réponse à une question du député péquiste d'Abitibi-Ouest François Gendron, M. Ryan a raconté que la direction régionale de son ministère faisait le point dans cette affaire.

M. Gendron avait rappelé que 40 enfants qui fréquentent cette Cité écologique ne suivaient pas les cours de français et de mathématiques requis par le ministère mais plutôt des apprentissages un peu particuliers.

"Jusqu'à maintenant, la commission scolaire de Victoriaville (de qui relève la Cité écologique) estimait que le projet éducatif de cet établissement assurait raisonnablement qu'un enseignement efficace était donné", a dit le ministre.

Mais à la suite des différents reportages, M. Ryan a cru bon de demander à la direction régionale du ministère d'enquêter, ce qui est actuellement fait.

M. Ryan a également dit que le ministre délégué à la famille Robert Dutil, dont l'épouse et les trois enfants fréquentent la Cité écologique, n'avait exercé aucune pression sur lui en faveur de l'organisme.

Les professeurs de français opposés

MONTREAL (PC) — L'Association québécoise des professeurs de français (AQPF) s'oppose à la décision du ministère de l'Éducation de faire compter le français écrit pour 50 pour cent de la note finale des élèves de cinquième secondaire.

L'AQPF regroupe plus de mille enseignants et conseillers pédagogiques de français de tous les niveaux (primaire, secondaire, collégial et universitaire). C'est au cours de leur congrès annuel à la fin d'octobre que les membres de l'association ont adopté une résolution dénonçant la décision que venait d'annoncer le ministère.

Jusqu'ici, Québec suggérait aux commissions scolaires une pondération de 30 pour cent pour l'écrit, 35 pour cent pour la lecture et 35 pour cent pour l'oral. Dans le cadre de son plan d'action pour améliorer la qualité du français écrit, le ministère de l'Éducation a ordonné cet automne aux commissions scolaires d'accorder désormais 50 pour cent des points pour l'écrit, 25 pour cent pour la lecture et 25 pour cent pour l'oral.

Les membres de l'AQPF estiment que le ministère donne ainsi à l'écriture une importance exagérée par rapport à celle qu'il accorde à la lecture. "Est-on vraiment capable de dire qu'il est plus important d'écrire correctement que de lire correctement?" s'interroge Mme Murielle Desjardins, représentante des professeurs du secondaire à l'exécutif de l'AQPF. "Tout le monde a besoin de comprendre un bail, un contrat, des articles de journaux", souligne-t-elle.

Le ministère espère que sa nouvelle politique aura un double effet: que les professeurs feront écrire leurs élèves davantage et que les jeunes, eux, s'efforceront de faire moins de fautes.

L'AQPF doute que les vœux du ministère se réalisent. Les professeurs expliquent qu'il leur sera difficile de faire écrire leurs élèves plus qu'actuellement, leur fardeau de correction étant déjà trop lourd.

La plupart des professeurs de français enseignent à quatre classes d'une trentaine d'élèves. A chaque fois qu'ils imposent un travail d'une page à leurs étudiants, ils se retrouvent avec au moins 120 copies à corriger, des copies qu'ils doivent lire deux ou trois fois chacune.

Cumberland

MONTRES AU QUARTZ REPLIQUES DE MONTRES DE VOS DESIGNERS PREFERES

BAUME
MOVADO
CARTIER
GUCCI
MERCIER

2999

CARTES DE NOËL

BOÎTES ASSORTIES

- ANGLAIS
- FRANÇAIS

488

VALEUR \$10.00

PAPIER D'EMBALLAGE

6 ROUL.

377

CHOUX À CADEAUX

PQT DE 25

77¢

ÉTIQUETTES ET COLLANTS

PQT DE 148

77¢

TOUJOURS PRÉSENT POUR RÉPONDRE À VOS ATTENTES!

ELECTRASOL

DÉTERGENT POUR LAVE-VAISSELLE



1.4 KILO

Rég. 4.99

279

BISCUITS IMPORTÉS

GRAND FORMAT
400 g



99¢

COTTONELLE

PAPIER HYGIÉNIQUE



4 ROUL.

129

- Promenades King
- Galeries Quatre Saisons

Ces prix sont en vigueur du 14 au 20 décembre 1988.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Les indications sont à titre indicatif seulement

EMBALLAGE CADEAU

GRATUIT!



45881

LE SEUIL

SERVICE D'AIDE AUX HOMMES EN DIFFICULTÉ DE COUPLES

821-2420

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

SECOURS/AMITIÉ

Posto d'écoute: 564-2323

Sans frais d'appel: Woodon

LAC-MÉGANTIC RICHMOND ASBESTOS

composez 0 et demandez Zenith 5-3060

À TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

Des manifestants perturbent l'adoption de la réforme de l'aide sociale

par Norman DELISLE
QUÉBEC (PC) — Une cinquantaine de manifestants ont perturbé l'adoption hier de la réforme de l'aide sociale du ministre André Bourbeau.

Massés dans les galeries de l'Assemblée nationale à l'occasion du dernier jour de débat dans ce dossier, les manifestants ont chanté "C'est avec les poches pleines que vous votez sans peine une loi si contestée... On ne lâchera pas, on vous gardera à l'oeil, vous ne vous en clairez pas" au moment même où la majorité ministérielle s'appretait à adopter par 86 voix contre 18 le rapport de la commission parlementaire sur le projet de loi 37.

Les manifestants ont sorti en chantant, à la demande du service d'ordre, pendant que le président de l'Assemblée nationale, M. Pierre Lorrain, suspendait temporairement le vote.

Plus tard en journée, l'Assemblée nationale a terminé le débat final sur ce controversé projet de loi, non sans que l'opposition du Parti québécois n'ait harcelé de nouveau le ministre responsable, André Bourbeau, en invoquant l'impopularité de la mesure.

La députée péquiste de Maisonneuve Louise Harel a profité de la période des questions pour signaler que la Commission des droits de la personne venait de protester contre "le procès d'intention" que lui a intenté le ministre Bourbeau alors que la Commission, en protestant contre certains points de la réforme, "ne faisait que son devoir de promouvoir les principes contenus dans la Charte des droits de la personne".

M. Bourbeau a répliqué que rien n'empêchera le gouvernement de "contrôler l'hémorragie" que constitue le versement en trop de \$235 millions en aide sociale.

Quant au député péquiste de Shefford, Roger Paré, il a souligné qu'un article du projet de loi permettra désormais au gouvernement de réduire les prestations des assistés sociaux qui vivent dans un HLM (habitation à loyer modique). Il a invité le ministre à ne pas donner suite au projet de réduire ces prestations mais M. Bourbeau a répondu que le dossier des HLM ne relevait pas de lui mais du ministre de l'Habitation Pierre Paradis.

Finalement, après une demi-douzaine d'heures de débats additionnels, le projet de loi fera partie à compter d'aujourd'hui du passé des débats parlementaires.

Mais sa mise en place en 1989 est loin d'être encore réglée et le ministre Bourbeau a admis récemment qu'il faudra plusieurs mois avant que tout soit prêt pour l'entrée en vigueur du nouveau régime. L'opposition croit même que le gouvernement en retardera la mise en place jusqu'après les élections, histoire de ne pas indisposer envers le PLQ les 600,000 électeurs que constituent les assistés sociaux du Québec.

Des demandes de 24,5 % sur trois ans

MONTREAL (PC) — La Centrale des professionnels de la santé demande au gouvernement des augmentations salariales de l'ordre de 8,5, 8 et 8 pour cent, en 1989, 1990 et 1991.

Cette centrale représente 5,000 travailleurs de la santé oeuvrant comme techniciens en radiologie, en diététique, en assistance sociale, de même que des physiothérapeutes et des ergothérapeutes.

Au cours d'un entretien avec la Presse Canadienne, le président de la Centrale des professionnels de la santé, M. Jacques Paradis, a expliqué que les demandes de hausses de 8,5, 8 et 8 pour cent se justifient par un rattrapage salarial rendu nécessaire par les réductions de salaires passées et la perte de pouvoir d'achat qui s'en est suivie. Lui aussi croit qu'il est temps que les travailleurs de la santé profitent de la croissance économique.

M. Paradis ne s'en cache pas: "La priorité cette année, c'est les salaires". Les demandes seront d'ailleurs officiellement déposées au Comité patronal de négociation le 20 décembre.

Les demandes de 8 et 8,5 pour cent ne sont que des moyennes. Pour certains de ses membres plus désavantagés, la centrale demandera des hausses de l'ordre de 12 pour cent.

La Centrale des professionnels de la santé formule également d'autres demandes à caractère monétaire, comme la correction des écarts de salaire entre les hommes et les femmes.

Bien que la discrimination fondée sur le sexe soit interdite, on s'est aperçu que des corps d'emploi occupés majoritairement par des hommes étaient mieux rémunérés que des postes équivalents occupés par des femmes. M. Paradis cite le cas des physiothérapeutes, des travailleuses sociales et ergothérapeutes, "qui souffrent encore aujourd'hui de vieux patterns d'évaluation salariale qui ont été appliqués dans le passé et qui conduisent à des écarts salariaux injustifiés".

DES IDÉES ÉCONOMIQUES...

à Temps pour Noël!

Moulinex

Extracteur à jus MOULINEX
 Extrait le jus des fruits et légumes et sépare la pulpe. Pot de 750 mL avec poignée. Facile à nettoyer et à démonter. 783005

59\$

BRAUN

Cafetière électrique "Aromaster 10" BRAUN
 10 tasses avec filtre pivotant. Contrôle lumineux marche/arrêt. 069008

49\$

10\$ DE RABAIS

Câble survolteur "Safe-t-plug" NOMA
 Aucun risque, une seule possibilité de connection. 238440

29⁷⁷

NOMA

Sauve Pantalon
 2 TAPIS D'AUTO AVANT & 2 TAPIS ARRIÈRE
Pants Saver
 2 FRONT & 2 REAR CAR MATS

16\$ DE RABAIS

Ensemble de 4 tapis d'auto "SAUVE PANTALON"
 Choix de 5 couleurs. Lave-vitre "Squeegee" en prime! 648278+

42\$

Lufkin

Ensemble de ruban à mesurer et lunette LUFKIN
 Ruban à graduation métrique et anglaise 5 m/16 pi. 185017

12⁸⁸

DURACELL®

Piles alcalines DURACELL
 Choix de "Double A", en carte de 6, "C" et "D", en carte de 4 et 9 volts, en carte de 2. 113011+

4⁸⁸ POT. "Double A"

5⁸⁸ POT. "C", "D" et 9 volts

Choix de jeu de 2 pinces multiprises ou jeu de 9 tournevis "Golden Grip" 121220+

8\$ DE RABAIS

LE QUINCAILLIER

12⁸⁸

Au choix

BLACK & DECKER

Perceuse 3/8" Série M-47 BLACK & DECKER
 À variateur de vitesse et inverseur. Jeu de 10 forets en acier inclus. En prime! Agrafeuse à service intensif. 027304

59\$

Prix payez et emportez du 5 au 17 décembre 1988
 Consultez les pages jaunes pour le Quincaillier le plus près de chez-vous.

Une idée constructive de Roland et Napoléon

15^r Joyeuses Fêtes!

Un petit plaisir de la vie...

Soyez prudents, on vous aime en vie

Charnefour
 DE L'ESTRIE

QUÉBEC

Québec pourrait être incapable de recourir à la clause dérogatoire

QUÉBEC (PC) — La meilleure chose qui pourrait arriver au premier ministre Bourassa demain serait que la Cour suprême déclare ultra vires les articles de la loi 101 relatifs à la langue d'affichage, aux raisons sociales et à la publicité commerciale.

Elle obligerait ainsi le gouvernement québécois à se plier aux articles 91 et 92 de la Constitution canadienne de 1867 qui portent sur le partage des pouvoirs entre les deux gouvernements et rendrait impossible le recours à la clause dite nonobstant.

La loi de l'Acte de l'Amérique du nord britannique a en effet prévalence sur la charte canadienne et la clause nonobstant qui y est prévue.

Par contre, il ne serait pas étonnant de voir les juges déclarer constitutionnels les articles de la loi 101 par rapport à la Charte canadienne des droits mais incompatibles avec la Charte québécoise.

Celle-ci ne prévoit en effet aucune clause dérogatoire qui permettrait à la loi 101 de se soustraire à la Charte puisque le gouvernement Bourassa a "oublié" d'inclure cette clause le 1er janvier 1986, comme il était

prescrit. Ainsi donc, la Charte québécoise de la langue française serait celle-là même qui protégerait le mieux les droits des Québécois anglophones.

Voilà des possibilités évoquées par des observateurs qui rappellent, comme l'avocat Guy Bertrand, que les juges dissidents Montgomery et Paré ont déjà adopté cette position dans le jugement de la Cour d'appel du Québec il y a deux ans dans la cause Allen Singer.



Guy Bertrand

La liberté d'expression constante dans l'argumentation de Bourassa

QUÉBEC (PC) — A quelques heures du jugement de la Cour suprême, le premier ministre Bourassa n'a qu'un seul argument dans la bouche et c'est la liberté d'expression.

Hier, à l'Assemblée nationale alors que l'opposition l'accusait de tenir un double langage, et en commission parlementaire, lors d'un débat avec le chef de l'opposition Guy Chevrette, M. Bourassa a même invité les députés péquistes à réfléchir sérieusement à cette question.

La question fondamentale pour le gouvernement est de savoir si la Cour suprême considérera que le discours commercial fait partie de la liberté d'expression, a expliqué hier M. Bourassa. Autrement dit, si le fait de limiter l'affichage commercial à une langue est une limitation de la liberté d'expression.

"J'ai des députés qui, si la liberté d'expression n'est pas brimée, vont avoir une position différente que si la liberté d'expression est brimée", a déclaré M. Bourassa lors du débat avec M. Chevrette.

Il semble de plus en plus clair que si la cour invalide l'article 58 en disant qu'il brime la liberté d'expression, M. Bourassa sentira le besoin de recourir à une forme de bilinguisme.

Hier, il interrogeait l'opposition en ces termes: "Vous, au Parti québécois, qui êtes à l'avant-garde des droits individuels au Québec, comme la députée de

Maisonneuve ou le député de Mercier, auriez-vous des reticences à empêcher la liberté d'expression", a-t-il demandé à M. Chevrette, rappelant que partout dans le monde, il y a des pays qui ne respectent pas la liberté d'expression et que le PQ est assez renommé comme grand démocrate pour ne pas brimer cette liberté.

Ce qui a fait répondre à M. Chevrette que son parti est prêt à empiéter sur les droits individuels pour protéger ceux de la collectivité.

M. Chevrette a demandé à M. Bourassa de mettre la Cour suprême de côté pour quelques instants et de lui dire clairement si lui, dans ses tripes, il croyait à l'affichage unilingue.

Le premier ministre a refusé de se plier à cet exercice.

Interrogé par les journalistes à la suite du débat, le premier ministre

québécois a refusé de donner son opinion personnelle sur le litige qu'a à régler la Cour suprême. M. Bourassa a ainsi refusé de dire s'il croyait que l'affichage commercial relève de la liberté d'expression.

Pourtant, ses propres procureurs au gouvernement du Québec plaident depuis des années que les limites à la langue d'affichage ne sont pas des limites à la liberté d'expression.

La Loi 101 déjà affaiblie plusieurs fois

OTTAWA (PC) — Deux jugements majeurs et négatifs, rendus par la Cour suprême du Canada, sont venus ponctuer l'existence de la Loi 101 depuis son adoption le 26 août 1977.

Une flopée d'autres décisions ont été rendues au Québec et à Ottawa à divers niveaux du système judiciaire. La loi 101 s'est faite à ce point trouer la peau de plus en plus que, dans un petit ouvrage retraçant l'histoire de la politique linguistique québécoise, l'ex-président du Conseil de la langue française Michel Plourde la compare à un fromage de gruyère.

Le 26 juillet 1984, dans une cause mettant aux prises le gouvernement québécois et la Québec Association of Protestants School Boards, la Cour suprême déclarait inconstitutionnelles les dispositions de la Charte de la

langue française touchant l'accès à l'école anglaise. La décision, qui a fait couler beaucoup d'encre, confirmait des jugements rendus antérieurement par les cours supérieure et d'appel du Québec.

Le jugement unanime, fondé sur l'Accord constitutionnel de 1982 auquel l'ex-gouvernement Lévesque n'avait pas adhéré, substituait la "clause Canada" incluse dans la nouvelle Charte canadienne des droits à la "clause Québec" contenue dans la Loi 101.

Le gouvernement québécois ne pourrait plus dorénavant imposer l'école française aux enfants dont les parents ont fréquenté des institutions scolaires anglaises à l'extérieur du Québec. Les juges reconnaissent toutefois que la clause Canada avait été spécifiquement rédigée pour contrer la clause Québec.

Un peu moins de cinq ans plus tôt, la Cour suprême avait également déclaré inconstitutionnelles certaines dispositions de la Charte de la langue française portant sur la langue de la justice et de la législation.

D'autres jugements ont par ailleurs remis en question la route de la Loi 101. C'est ainsi qu'en mars 1984, la Cour d'appel du Québec statuait dans "l'affaire Miriam" qu'un employeur n'est obligé d'utiliser le français que lorsqu'il s'adresse à l'ensemble de son personnel et non à chacun de ses employés. Un an plus tôt, dans "l'affaire Sutton", la Cour supérieure jugeait qu'un patient désirant obtenir un rapport médical en français devait préalablement en faire la demande. Ce jugement venait affaiblir l'article 5 de la loi, portant sur le droit des Québécois d'être servis en français.

160 poursuites pendantes dans le district de Montréal

MONTREAL (PC) — Dans le seul district judiciaire de Montréal, pas moins de 160 poursuites pour affichage unilingue anglais ou bilingue sont prêtes à être abandonnées, à la suite du jugement que doit rendre demain la Cour suprême du Canada sur la constitutionnalité des dispositions de la loi 101 sur l'affichage.

Depuis quelques années, en effet, la plupart des personnes accusées en vertu de l'article 58 de la loi 101 d'avoir des affiches illégales — c'est à dire unilingues anglaises ou bilingues — ont tendance à plaider non coupables et à demander, par l'intermédiaire de leur avocat, à ce que la cause ne soit entendue que lorsque sera clarifié l'état du droit sur la question, a affirmé le procureur de la Couronne chargé de ces causes à Montréal, Me François Drolet.

"Selon qu'il s'agit d'une accusation pour affichage bilingue ou unilingue anglais, les procureurs demandent depuis plusieurs mois d'attendre le jugement de la Cour suprême, soit dans l'affaire Chaussure Brown ou dans l'affaire Singer", affirme Me Drolet.

A moins que les accusés ne choisissent de plaider coupables, toutes les poursuites relatives à l'affichage sont donc renvoyées au juge en chef de la chambre criminelle de la Cour du Québec qui, à tous les six mois environ,

constate qu'on doit toujours attendre la décision des tribunaux supérieurs pour procéder. C'est ainsi que 160 causes attendent la décision de la Cour suprême dans le district de Montréal, celui où sont inscrites les très grande majorité des poursuites pour affichage contraire aux dispositions de la loi 101.

Une trentaine d'entre elles touchent des commerçants accusés d'avoir des affiches unilingues anglaises, alors que le reste visent des affiches bilingues.

Mais si, comme on le pense généralement, la Cour suprême devait confirmer les deux jugements de la Cour d'appel dans les affaires Singer et Chaussure Brown — confirmant donc le droit du gouvernement québécois de poursuivre les propriétaires d'affiches unilingues anglaises — cette trentaine de poursuites ne pourraient procéder avant le mois de février.

Rassemblement populaire prévu à Montréal

MONTREAL (PC) — Si la Cour suprême invalide demain les dispositions de la loi 101 sur l'affichage unilingue français, un vaste rassemblement populaire aura lieu dimanche au centre Paul-Sauvé, à Montréal, à l'initiative de divers groupes et partis voués à la défense de la langue française au Québec.

Le président du Mouvement Québec français, M. Guy Bouthillier, a précisé hier que son regroupement agirait contre maître d'oeuvre de la manifestation à laquelle participeront une dizaine d'organismes.

Un porte-parole du Parti québécois, Mme Denise Journault, a de son côté confirmé que le parti avait loué la salle de l'est de la métropole en prévision d'un rassemblement dimanche.

MISE AU POINT
Dans notre circulaire "C'est Noël chez Sears" insérée dans La Tribune du 13 décembre, veuillez noter qu'à la page A9 la chemise en flanelle Wearmaster à 9,99\$ n'est pas offerte dans tous les magasins Sears. À la page A3 le pantalon pour femmes à 18,99\$ est en MELANGE DE LAINE ET POLYESTER et non pas en gabardine de polyester. Le prix rég. de l'ensemble Fantasia de la page B14 devant se lire 14,99\$ et le prix de vente 10,99\$ et non pas 17,99\$ et 13,99\$. Les modèles de fauteuils annoncés en page B16 ne sont pas tous offerts dans tous les magasins Sears.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

SEARS 46159

CORRECTION

Dans notre circulaire insérée dans La Tribune du 14 décembre.

Page 13: le modèle et la dimension des articles de cuisine d'aspect marbre peuvent différer de l'illustration. La sélection peut varier selon les magasins.

Page 16: la montre Pierre Cardin illustrée au centre de la photo de gauche (cadran blanc, bracelet noir) ne sera pas disponible. Toutefois plusieurs modèles similaires seront vendus.

Nos excuses à notre clientèle.

46160

Noël est le dimanche 25 décembre

Offrez des fleurs dans une corbeille plaquée argent.

Dites "Heureuses Fêtes" avec un Bouquet Corbeille florentine exclusif à Teleflora. Des fleurs de saison dans une brillante corbeille plaquée argent. Pour en envoyer un n'importe où, appelez-nous ou passez nous voir aujourd'hui même.

Dites à votre fleuriste **Teleflora**

MAGOG
Foliole
451, rue Principale ouest
843-0660

SHERBROOKE
Fleuriste Lijthem
752 Conseil
562-6254
Rita Fleuriste Inc.
1255 King Ouest
563-4212

Principales cartes de crédit acceptées dans la plupart des magasins.

58 64

Nos meilleurs voeux

40¢ ÉCONOMISEZ 40¢ à l'achat d'un emballage de 400 g de fromage cheddar CRACKER BARREL®.

Au détaillant participant, pour avoir remboursé la valeur de ce bon à l'achat d'un des produits KRAFT désignés, KRAFT LIMITEE, 9600, chemin Devonshire, Mont-Royal, Québec, H4P 2K9, vous paierez 40¢ plus 11 2¢ pour la manutention. Un remboursement sera versé à votre compte de crédit de la carte de crédit ou par chèque. Les bons remis. Sur demande, vous devez prouver l'achat de stocks suffisants des produits KRAFT visés par l'offre pour justifier le nombre de bons remboursés. Seuls les bons provenant de détaillants participants seront acceptés. Le client est tenu de payer la taxe de vente ou toute autre taxe semblable, s'il y a lieu. Le bon est nul s'il fait l'objet d'une interdiction, d'une restriction ou d'une taxe. Pour remboursement, postez à KRAFT LIMITEE, C.P. 3000, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) E2L 4L3. Valeur de rachat: 1,20¢.

Cher consommateur: faites rapidement rembourser ce bon chez un détaillant participant. Une seule remise de 40¢ par bon. L'offre n'est valable qu'au Canada et sur les produits KRAFT désignés.

Date limite: le 30 juin 1989.

*M.C. de KRAFT LIMITEE

40¢ FAITES VOUS REMBOURSER RAPIDEMENT 33983284

40¢ ÉCONOMISEZ 40¢ à l'achat d'un emballage de 454 g de fromage mozzarella ou brick KRAFT.

Au détaillant participant, pour avoir remboursé la valeur de ce bon à l'achat d'un des produits KRAFT désignés, KRAFT LIMITEE, 9600, chemin Devonshire, Mont-Royal, Québec, H4P 2K9, vous paierez 40¢ plus 11 2¢ pour la manutention. Un remboursement sera versé à votre compte de crédit de la carte de crédit ou par chèque. Les bons remis. Sur demande, vous devez prouver l'achat de stocks suffisants des produits KRAFT visés par l'offre pour justifier le nombre de bons remboursés. Seuls les bons provenant de détaillants participants seront acceptés. Le client est tenu de payer la taxe de vente ou toute autre taxe semblable, s'il y a lieu. Le bon est nul s'il fait l'objet d'une interdiction, d'une restriction ou d'une taxe. Pour remboursement, postez à KRAFT LIMITEE, C.P. 3000, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) E2L 4L3. Valeur de rachat: 1,20¢.

Cher consommateur: faites rapidement rembourser ce bon chez un détaillant participant. Une seule remise de 40¢ par bon. L'offre n'est valable qu'au Canada et sur les produits KRAFT désignés.

Date limite: le 30 juin 1989.

*M.C. de KRAFT LIMITEE

40¢ FAITES VOUS REMBOURSER RAPIDEMENT 33983242

40¢ ÉCONOMISEZ 40¢ à l'achat d'un emballage de 500 g ou plus de tranches de préparation de fromage fondu SINGLES® ou VELVEETA®.

Au détaillant participant, pour avoir remboursé la valeur de ce bon à l'achat d'un des produits KRAFT désignés, KRAFT LIMITEE, 9600, chemin Devonshire, Mont-Royal, Québec, H4P 2K9, vous paierez 40¢ plus 11 2¢ pour la manutention. Un remboursement sera versé à votre compte de crédit de la carte de crédit ou par chèque. Les bons remis. Sur demande, vous devez prouver l'achat de stocks suffisants des produits KRAFT visés par l'offre pour justifier le nombre de bons remboursés. Seuls les bons provenant de détaillants participants seront acceptés. Le client est tenu de payer la taxe de vente ou toute autre taxe semblable, s'il y a lieu. Le bon est nul s'il fait l'objet d'une interdiction, d'une restriction ou d'une taxe. Pour remboursement, postez à KRAFT LIMITEE, C.P. 3000, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) E2L 4L3. Valeur de rachat: 1,20¢.

Cher consommateur: faites rapidement rembourser ce bon chez un détaillant participant. Une seule remise de 40¢ par bon. L'offre n'est valable qu'au Canada et sur les produits KRAFT désignés.

Date limite: le 30 juin 1989.

*M.C. de KRAFT LIMITEE

40¢ FAITES VOUS REMBOURSER RAPIDEMENT 33983268

40¢ ÉCONOMISEZ 40¢ à l'achat d'un pot de 500 g ou plus de fromage fondu CHEEZ WHIZ® ou de préparation de fromage pasteurisé CHEEZ WHIZ® Léger.

Au détaillant participant, pour avoir remboursé la valeur de ce bon à l'achat d'un des produits KRAFT désignés, KRAFT LIMITEE, 9600, chemin Devonshire, Mont-Royal, Québec, H4P 2K9, vous paierez 40¢ plus 11 2¢ pour la manutention. Un remboursement sera versé à votre compte de crédit de la carte de crédit ou par chèque. Les bons remis. Sur demande, vous devez prouver l'achat de stocks suffisants des produits KRAFT visés par l'offre pour justifier le nombre de bons remboursés. Seuls les bons provenant de détaillants participants seront acceptés. Le client est tenu de payer la taxe de vente ou toute autre taxe semblable, s'il y a lieu. Le bon est nul s'il fait l'objet d'une interdiction, d'une restriction ou d'une taxe. Pour remboursement, postez à KRAFT LIMITEE, C.P. 3000, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) E2L 4L3. Valeur de rachat: 1,20¢.

Cher consommateur: faites rapidement rembourser ce bon chez un détaillant participant. Une seule remise de 40¢ par bon. L'offre n'est valable qu'au Canada et sur les produits KRAFT désignés.

Date limite: le 30 juin 1989.

*M.C. de KRAFT LIMITEE

40¢ FAITES VOUS REMBOURSER RAPIDEMENT 33983271

40¢ ÉCONOMISEZ 40¢ à l'achat d'un emballage de 400 g de fromage cheddar, mozzarella ou brick PTTIT QUÉBEC®.

Au détaillant participant, pour avoir remboursé la valeur de ce bon à l'achat d'un des produits KRAFT désignés, KRAFT LIMITEE, 9600, chemin Devonshire, Mont-Royal, Québec, H4P 2K9, vous paierez 40¢ plus 11 2¢ pour la manutention. Un remboursement sera versé à votre compte de crédit de la carte de crédit ou par chèque. Les bons remis. Sur demande, vous devez prouver l'achat de stocks suffisants des produits KRAFT visés par l'offre pour justifier le nombre de bons remboursés. Seuls les bons provenant de détaillants participants seront acceptés. Le client est tenu de payer la taxe de vente ou toute autre taxe semblable, s'il y a lieu. Le bon est nul s'il fait l'objet d'une interdiction, d'une restriction ou d'une taxe. Pour remboursement, postez à KRAFT LIMITEE, C.P. 3000, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) E2L 4L3. Valeur de rachat: 1,20¢.

Cher consommateur: faites rapidement rembourser ce bon chez un détaillant participant. Une seule remise de 40¢ par bon. L'offre n'est valable qu'au Canada et sur les produits KRAFT désignés.

Date limite: le 30 juin 1989.

*M.C. de KRAFT LIMITEE

40¢ FAITES VOUS REMBOURSER RAPIDEMENT 33983239

40¢ ÉCONOMISEZ 40¢ à l'achat d'un emballage de 250 g de fromage à la crème de MARQUE PHILADELPHIA®.

Au détaillant participant, pour avoir remboursé la valeur de ce bon à l'achat d'un des produits KRAFT désignés, KRAFT LIMITEE, 9600, chemin Devonshire, Mont-Royal, Québec, H4P 2K9, vous paierez 40¢ plus 11 2¢ pour la manutention. Un remboursement sera versé à votre compte de crédit de la carte de crédit ou par chèque. Les bons remis. Sur demande, vous devez prouver l'achat de stocks suffisants des produits KRAFT visés par l'offre pour justifier le nombre de bons remboursés. Seuls les bons provenant de détaillants participants seront acceptés. Le client est tenu de payer la taxe de vente ou toute autre taxe semblable, s'il y a lieu. Le bon est nul s'il fait l'objet d'une interdiction, d'une restriction ou d'une taxe. Pour remboursement, postez à KRAFT LIMITEE, C.P. 3000, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) E2L 4L3. Valeur de rachat: 1,20¢.

Cher consommateur: faites rapidement rembourser ce bon chez un détaillant participant. Une seule remise de 40¢ par bon. L'offre n'est valable qu'au Canada et sur les produits KRAFT désignés.

Date limite: le 30 juin 1989.

*M.C. de KRAFT LIMITEE

40¢ FAITES VOUS REMBOURSER RAPIDEMENT 33983125

KRAFT

© 1988 Kraft Limitee

Longue bataille à prévoir avec les infirmières

MONTREAL (PC) — Une longue bataille est à prévoir entre le gouvernement et les infirmières du Québec qui réclament des hausses de salaire totalisant 28 pour cent pour 1989. La semaine dernière, le ministre Daniel Johnson a annoncé que le gouvernement accordera quatre pour cent d'augmentation pour l'an prochain aux syndiqués de la fonction publique.

La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) — représentant 40,000 des 45,000 infirmières de la province — affirme que ses demandes sont très justifiées et qu'elles ont pour but de valoriser le travail de l'infirmière québécoise et empêcher l'exode, de plus en plus important.

Le syndicat explique que la hausse de 28 pour cent vise à équilibrer toutes les échelles de salaire et à faire du rattrapage sur les rémunérations versées ailleurs au pays dans ce domaine. Pour ce qui est de la moyenne de la masse salariale, le pourcentage de la hausse demandée représente 22 pour cent.

Pour 1989, tout comme pour 1990 et 1991, les infirmières veulent qu'à l'échelle de rattrapage viennent s'ajouter l'indice du prix à la consommation et un pourcentage de 1,5 pour cent d'enrichissement collectif.

Actuellement, une infirmière à sa première année gagne \$466,18 par semaine et le maximum de l'échelle de salaire, après 17 ans, est de \$635,10. La FIIQ veut porter le traitement hebdomadaire des débutantes à \$506, et, après 10 ans, à \$788. On demande que l'échelle salariale ne comporte dorénavant que 10 ans.

Ces demandes, explique la présidente de la FIIQ, Mme Diane Lavallée, ont aussi pour but d'obtenir un repositionnement dans l'échelle des salaires du réseau qui rapprocherait la rémunération des infirmières de celle des professionnels de la santé.

Les infirmières sont prêtes à sa battre pour avoir gain de cause. Même si les demandes seront déposées demain et que la réaction du gouvernement demeure inconnue, aucune mesure de pression se sera entreprise avant le printemps.

La FIIQ affirme que les demandes visent seulement à atteindre un objectif pouvant garantir à la population une main d'œuvre de qualité suffisante tout comme des soins de qualité. En assurant un salaire décent aux infirmières, dit-on, le Québec se placerait en meilleure position dans les mouvements migratoires de main-d'œuvre.

La fédération soutient que le recrutement devient de plus en plus difficile et que 55 pour cent des infirmières songent sérieusement à quitter leur profession. Mme Lavallée allègue qu'il manque actuellement au moins 1,500 infirmières au Québec.

IMBATTABLE LA CHEMISE SPORT

Les chemises sport de Tip Top vous offrent une coupe décontractée ainsi que le choix de modèles à col boutonné ou à col ordinaire. À rayures ou à carreaux, elles vous sont proposées dans des combinaisons de couleurs dernier cri.

LE PRIX

15⁹⁹

ÉCONOMISEZ 1/2 PRIX

LE PANTALON EN VELOURS CÔTELÉ

Ces pantalons en velours côtelé 100% coton ont été taillés exclusivement pour Tip Top. Ils comportent une coupe confortable et une silhouette mode à plis et sont offerts dans une variété de teintes de la saison.

LE PRIX

19⁹⁹

ÉCONOMISEZ PLUS DE LA 1/2 DU PRIX

TIP TOP

LE CHEF DE FILE



Prix en vigueur jusqu'au 17 décembre 1988

ON A L'TOUR DE VOUS DONNER

LE GOÛT DES FÊTES



*marque de certification d'IGA Canada Itée

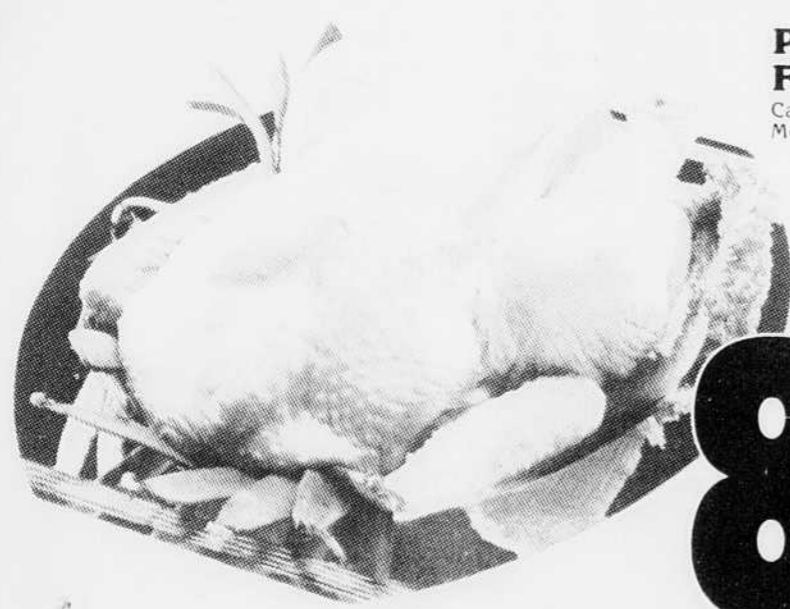
Boniprix



approvisionné par
Hudon et Deaudelin Itée

Source: **Opération Nez Rouge**
IGA ont fers de leur association à l'opération Nez Rouge à titre de commanditaire provincial.

Notre cahier publicitaire vous propose de nombreuses autres aubaines. (Si vous ne recevez pas ce cahier publicitaire, demandez-en un à votre marchand IGA).

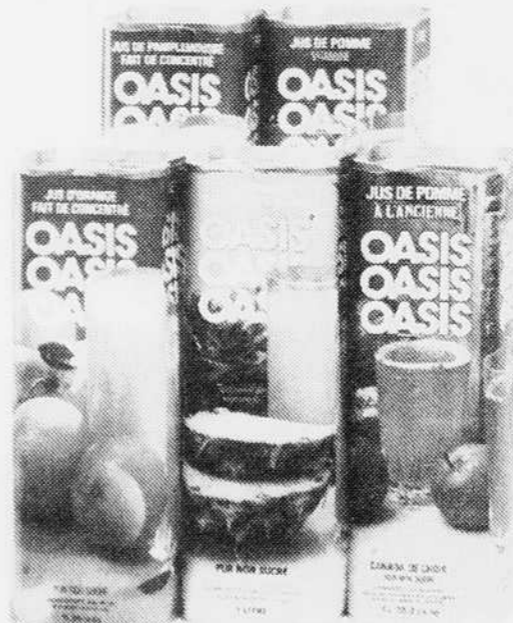


POULETS FRAIS
Catégorie Canada "A"
Moins de 2 kg

1⁹⁴ \$/kg

88¢

/lb



JUS DE FRUITS OASIS
1 L

99¢



BANANES TURBANA
Produit de l'Amérique du Sud

55¢ /kg

25¢

/lb

Il y a un supermarché IGA près de chez vous!

- | | | |
|---|--|---|
| THETFORD MINES
Cooprix IGA
Thetford
520, boul. Smith S. | ST-NICOPHORE
Supermarché
Clément
4565, boul. St-Joseph | ST-ELIE D'ORFORD
Marché Clément
1065, Route 220 |
| SHERBROOKE
Supermarché
Dunant
1541, rue Dunant | COATICOOK
Aux Aubaines
Coaticook
265, rue Child | BROMPTONVILLE
Marché Castonguay
Bromptonville Inc.
22 St-Joseph |
| COOKSHIRE
Alimentation
Cookshire Inc.
115 Principale O. | ROCK ISLAND
Marché Bouchard Inc.
16, rue Principale | KNOWLTON
Supermarché
Baudry Inc.
472, rue Principale |
| WINDSOR
Supermarché
Grégoire
14, rue Principale | EAST ANGUS
Marché Blouin
53, rue East Angus | PLESSISVILLE
Co-op
1971, rue Bilodeau |
| | FLEURIMONT
Aubaines Plus
Fleurimont
2240, rue King Est | DISRAELI
Supermarché IGA
125, rue Champoux |



JUS DE LÉGUMES
Garden Cocktail
OU COCKTAIL
DE TOMATE / PALOURDE
E.D. SMITH
796 mL

89¢